Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 115 (1979)

Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

30

Montreux, le 5 octobre 1979

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

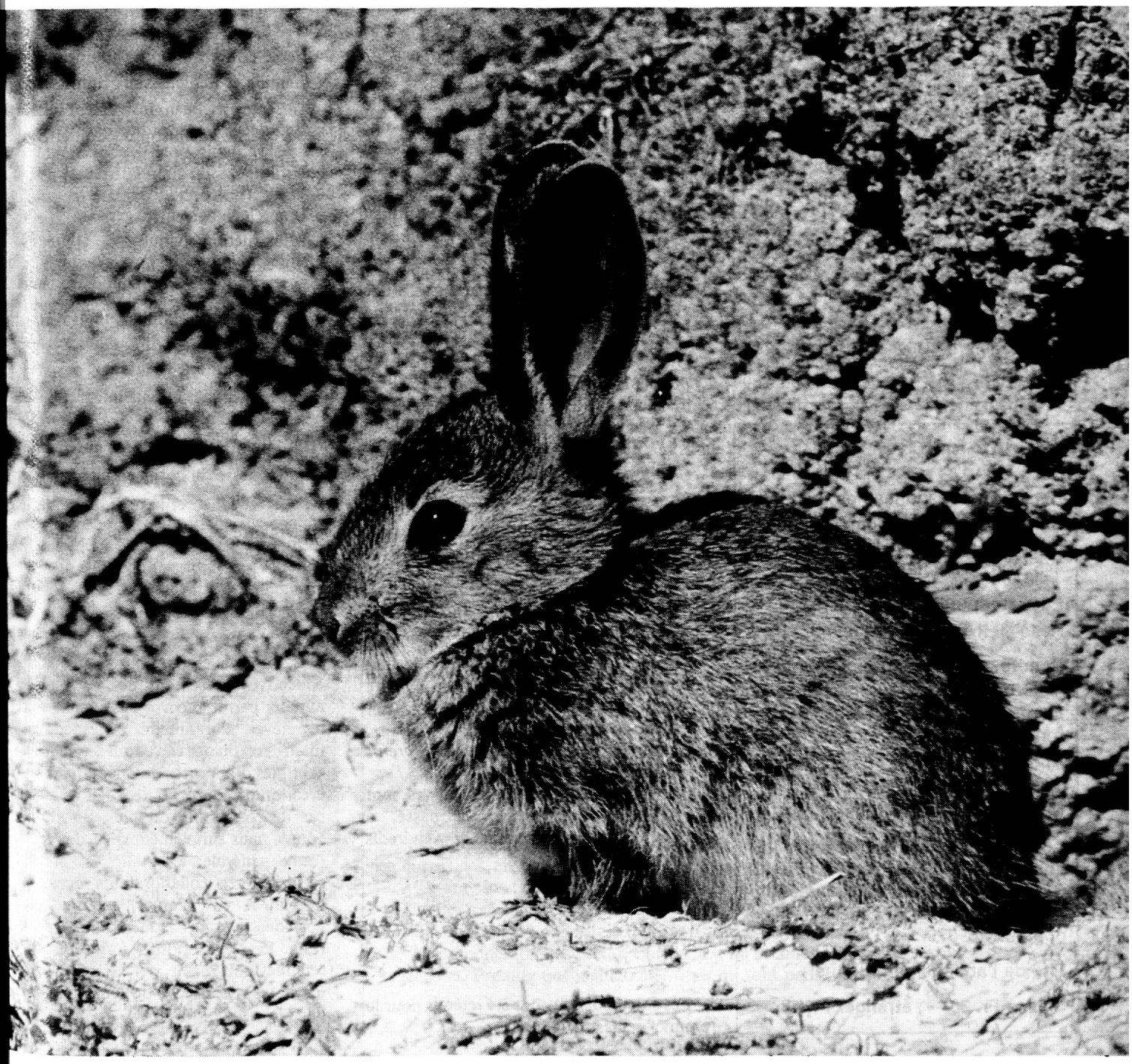

Photo Ernest Duscher, tous droits réservés.

SOMMAIRE

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les possibilités de promotion professionnelle

Vaud 916
Genève 917
Neuchâtel 919
Jura 920
Jura bernois 924
Fribourg 927

RUBRIQUE ROMANDE

Radio et télévision éducatives 914
Langue II 915
La chronique du groupe de réflexion 915

VAUD

CEMEA 917

GENÈVE

Séance de délégations 918
Egalité de salaire 919

NEUCHÂTEL

Comité central (III) 919
Langue II 920

JURA

Le CC travaille pour vous 922
AJEPS 923

JURA ET JURA BERNOIS

Nouvelles du Centre de perfectionnement 923

JURA BERNOIS

Synode, Moutier 925

FRIBOURG

Exposition 928

VALAIS

Rapport SPVal 929

DIVERS

Informations CMOPE 933
Exposition 933
UNESCO 933

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 38.—; étranger Fr. 48.—.

RUBRIQUE ROMANDE

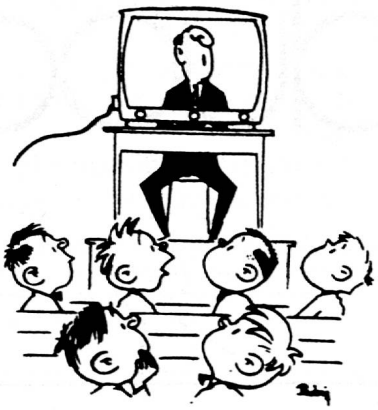

Radio et télévision éducatives

Quelques informations «Radio»

Nouvelle grille

Vous n'ignorez pas que la Radio romande va introduire incessamment une nouvelle grille des programmes qui fait notamment suite à une réorganisation des différents départements de production. Voici les éléments essentiels qui constituent des nouveautés dans les domaines qui nous intéressent:

— apparition sur le 1er programme d'une émission dite de «service» le matin entre 8 h. 30 et 9 h. 30. Communiqués et informations à caractère social y seront diffusés. Cela constituera notamment une occasion de promouvoir les émissions éducatives du 2e programme: «Portes ouvertes sur l'Ecole» et émissions de radio éducative proprement dites;
— sur le 2e programme, tous les matins de 9 h. 35 à 10 h. 30, après un bref journal, cinq émissions «Portes ouvertes» se succéderont:
lundi, *Portes ouvertes sur l'Ecole*
mardi, *Portes ouvertes sur l'Université*
mercredi, *Portes ouvertes à la Jeunesse* (formation professionnelle et technique)
jeudi, *Portes ouvertes sur la Vie* (troisième âge)
vendredi, *Portes ouvertes aux Parents* (9 h. 35 à 10 heures);
— les émissions de radio éducatives sont diffusées, comme par le passé, à 10 h. 30 les mercredis et vendredis matins.

Portes ouvertes sur l'Ecole

Les sujets suivants ont été retenus pour le premier semestre 1980:

— Ecole et innovation technologique
— Famille et Ecole, rivaux d'influences
— L'Ecole est-elle un instrument instruc ou éducatif et jusqu'où doit-elle jou ce dernier rôle?
— Les devoirs à domicile
— L'enseignement ménager
— L'instruction civique
— Les cancres et les surdoués
— Les doubleurs
— L'image de la famille au travers d manuels scolaires
— L'Ecole garderie d'enfants?
— Les handicapés et leur intégration da la vie scolaire
— La féminisation du corps enseignant
— La jeunesse du corps enseignant
— Le livret scolaire, la note, l'évaluatio
— Le maître de dessin, à quoi sert-il?

A vos plumes!

La radio cherche, pour ses émissions éducatives présentant des contes, des auteurs parmi le corps enseignant voire les élèves. Par auteur, on entend des maîtres et/ou des élèves qui seraient susceptibles d'apporter des idées quant à la création de contes. Il ne s'agit en aucun cas de rédiger un ou plusieurs de ces contes mais simplement d'en donner la trame générale. La radio est prête à rétribuer ces collaborateurs occasionnels-là. A vos plumes, communiquez vos idées, les gens de radio feront le reste. Les élèves dont les idées seraient retenues pourraient, par exemple, assister à la «création» de leur «œuvre» dans les studios.

Délégué pédagogique

Le délai de concours pour le poste de délégué pédagogique à la radio est échu. Quelque 80 demandes de renseignements sont parvenues au secrétariat de la coordination romande ! Une trentaine de candidatures seront examinées par la commission ad hoc.

Les conséquences graves du retard pris dans cette opération sont déplorées par la commission de production.

FB

Langue II: quelques informations

Jeudi 20 septembre dernier, la commission de référence SPR «Langue II» se réunissait à Neuchâtel pour faire le point de la situation en matière de création d'un cours romand pour l'enseignement précoce de l'allemand.

Rappelons à ce propos que la SPR a demandé et obtenu la création d'une commission composée de praticiens, commission chargée «d'épauler» et de conseiller les auteurs, spécialistes de l'allemand, qui ont charge de rédiger le cours destiné à l'enseignement de cette langue en 4e et 5e années primaires. Cette procédure, particulière à cette discipline, sera suivie des étapes traditionnelles qui permettront l'adoption définitive de ces moyens par COROME.

Après avoir apprécié la qualité des deux premiers ensembles fournis par les auteurs (environ deux mois d'enseignement en 4e année), la commission s'est montrée beaucoup plus critique en ce qui concerne les ensembles 3 et 4 (manque de structure et d'objectifs précis, manque de cohérence) tout en reconnaissant que les travaux présentés contenaient des idées intéressantes.

En ce qui concerne les délais (nécessité d'arriver à terme suffisamment tôt pour permettre une expérimentation prévue dans certains cantons dès l'année scolaire 1980/81), la commission de référence SPR s'est montrée très sceptique au vu du retard accumulé ces derniers mois dans la livraison des manuscrits.

Enfin, elle regrette vivement que les modifications qu'elle propose ne fassent pas l'objet de manuscrits revus et corrigés de la part des auteurs.

Le comité central réagira dans ce sens auprès des organes responsables.

A suivre...

FB

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Si tu es sage...

... tu auras une récompense; si tu travailles, tu en tireras bénéfice. Les prix: problème genevois, administrativement parlant; mais n'intéresse-t-il pas aussi nos collègues de Romandie, avertis de ses résonances idéologiques? A propos de ce combat, dont la portée générale dépasse l'enjeu premier, beaucoup de lignes ont été publiées. Je me contenterai, pour ma part, de me souvenir.

Je n'ai jamais obtenu de prix à l'école primaire, et cela à cause de mon inconduite. Habitué des bancs du fond de la classe, j'y tissais une toile d'occupations éminemment personnelles que mes maîtres successifs, de temps à autre, venaient détruire de leurs grosses pattes, sans jamais parvenir à l'éradication complète d'un comportement résolument anarchique. Ne jouaient-ils pas mon jeu, d'ailleurs, en m'exilant, avec quelques autres, dans les bas-fonds, réservant le privilège des premières places — que je considérais comme les plus exposées — à ceux de mes camarades qui ne l'étaient pas, les nés coiffés, les bons, les placés d'office à la droite du maître, ceux dont on savait, d'avance, qu'ils recevraient la suprême récompense?

Je ne me souviens pas d'avoir jamais éprouvé la moindre amertume à être ainsi relégué, et privé de la récompense finale. Cette relégation me permettait de vivre ma vie; elle était dans l'ordre des choses. Il y avait deux univers; j'étais du second, comme un poisson dans l'eau. Simplement, lors de la cérémonie des promotions, il fallait endurer les effets de la déception paternelle — une déception qui se teintait, au fil des années, d'une résignation grandissante — et faire un sort à une gêne indéfinissable, à un malaise momentané: nous nous en débarrassions vite en plaisantant sur ces prix en forme de torchons de papier, tout juste bons à rendre tel service dont il est malséant de parler.

Ce souvenir en entraîne un autre. Au Collège, où j'avais réussi à pénétrer en dépit des succès scolaires que je viens de dire, notre professeur d'anglais usait, lui aussi, de la récompense. Une bonne réponse — c'est-à-dire une réponse qui mettait en valeur ses qualités de pédagogue — valait un bonbon. Sur sa chaire, dans une boîte à cigares, il en avait toujours une bonne livre: bonbons du Bon Marché, de toutes les couleurs mais de goût identique.

Nous avions seize ans, mais nous marchions dans la combine. Goûtions-nous cette subtile ironie? Notre adhésion au système n'était-il qu'une façon de donner la réplique? Je n'en suis pas certain. Si je consulte ma mémoire, ce n'était pas rien que d'obtenir un bonbon de Ch., qui, par ailleurs, était lassé de son métier au point d'aller, dans les moments de nausée, s'étendre sur un banc en gémissant des «Ne faites pas professeur, ne faites pas professeur» témoignant non pas d'une méconnaissance de la langue française mais bien d'une rigueur dans le choix de l'expression adéquate.

Les prix, les récompenses, leur maintien, leur suppression, que penser de tout cela?

Je participe, bien sûr, au juste combat d'aujourd'hui. Comment, d'ailleurs, pourrais-je me dédire? Enseignant dans une commune genevoise pendant plus de dix ans, j'étais parvenu, comme nombre de mes collègues, et d'entente avec le Conseil municipal (dont, il est vrai, j'étais le secrétaire) à multiplier les «prix spéciaux» d'abord, de telle sorte que presque tous les élèves recevaient le leur, puis à les supprimer au profit d'une distribution générale d'un souvenir de l'année scolaire, livre ou bon d'achat de librairie. Le Conseil municipal avait admis, en effet, que tout élève produit un effort et que personne ne peut s'arroger le droit d'en évaluer le poids exact.

Juste combat. Mais ne lâchons pas la proie pour l'ombre. Les prix scolaires ne sont qu'une manifestation surannée et ridicule, mais très significative, de notre tendance à évaluer, à comparer, à ordonner; à juger, en somme, ceux qui nous entourent. Notre vie, jusqu'à la tombe ou l'urne finale — dont certaines ont la somptuosité des prix d'excellence — est jalonnée de récompenses reçues ou manquées; les promotions ne sont pas réservées à la gent scolaire. On s'y fait d'autant plus facilement que l'on surpasse mieux les autres. C'est que nous sommes des mal éduqués: on nous a appris à vivre par comparaison, à rechercher les consécrations de nos actes. Or tout est en nous-mêmes.

La suppression des prix, à Genève, est un premier pas dans la direction que je suggère. Premier pas inéluctable. Mais un tout petit premier pas.

Arletty

Ce ne sont pourtant pas les exemples qui nous manquent; mais savons-nous les voir?

Je me disais cela l'autre soir, en écoutant Arletty, sur l'écran-TV aussi belle que Garance, devant un journaliste que l'on eût dit intimidé. Arletty, sa petite tête finement modelée par le temps, et tenue si droite, avec cette distinction, ce maintien...

— Qu'est-ce qui vous reste, Arletty?

— Ma philosophie, il me reste ma philosophie...

— Le malheur, Arletty, qu'est-ce que le malheur?

Elle n'a pas répondu tout de suite; puis: — Le malheur, c'est la haine. Cela, je ne connais pas; ni la rancœur, ni rien de tout cela.

Cette femme, toute droite dans ses infirmités, nous livrait, par soustractions successives, l'essentiel:

— Ni les biens matériels — vous vous rendez compte des tombes qu'il faudrait pour mettre tout ça? des Tout Ankh Amon! ni la sécurité, j'ai toujours su prendre des risques; pas les idiots! les grands risques: moraux. Ni les liens consacrés; des enfants? je n'ai pas voulu prendre ce risque-là; ni pour eux, ni pour moi... Ni le soin d'une carrière, j'ai toujours été paresseuse...

— Alors, Arletty, l'important?

— Ni même une croyance; la mort? qu'elle vienne maintenant, même s'il n'y a rien après; l'important... c'est de finir en beauté...

Toutes les soustractions faites, et quelles! vous avez dit deux choses, de votre voix singulière, et restée jeune, inchangée, une voix d'enfant du paradis...

— Ni la politique, «Front popu» ou non; ni l'érotisme, c'est la pauvreté du texte... mais: quand il nous arrive des choses désagréables, ou pires, «savoir se tenir»; et encore: on n'est jamais seul si l'on s'occupe des autres...

Les exemples ne nous manquent pas. Mais quand on a, n'est-ce pas, la vie devant soi...

M. M.

Attention: modification du délai rédactionnel

L'«Educateur», Bulletin corporati N° 32, parution le 19 octobre, sera essentiellement consacré au compte rendu du séminaire «Jeunesse et Economie» de Chexbres.

Les rubriques cantonales seront limitées à une page chacune **et le délai de réception des articles chez les rédacteurs cantonaux est avancé au jeudi 4 octobre à 12 heures.**

VAUD

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les possibilités de promotion professionnelle

Promotion: *accession, nomination à un grade, une dignité, un emploi* **SUPÉRIEUR** *(c'est nous qui soulignons!), dit le Petit Robert. Voir une «promotion» dans le passage à une activité professionnelle DIFFÉRENTE, nécessitant une formation soit autre soit supplémentaire, nous semble une assertion erronée, incongrue même dans ce journal, qu'elle coïncide ou non avec une augmentation du salaire. Nous voulons croire que nos collègues et amis qui ont fait cet effort, souvent important, ne recherchaient pas tant à améliorer leur traitement ou à devenir un «cadre» ou à appartenir à une catégorie «supérieure» qu'à servir mieux l'école, que ce soit en enseignant ou d'une autre façon, dans un poste de travail et dans un milieu qui conviendraient davantage à leurs aptitudes et à leurs goûts, en un mot à leur personnalité. Voir dans ce changement une PROMOTION d'abord, comme le laisse entendre le titre, c'est admettre une échelle des valeurs; c'est dire que celui qui aime le travail du généraliste auprès de jeunes élèves ou au milieu d'enfants non encore sélectionnés, que celui qui trouve là son utilité et sa joie, qui se perfectionne autant que d'autres parfois mais simplement pour être toujours plus compétent dans ce secteur précis est en définitive un «non promu», un «resté» en quelque sorte, demeuré confiné dans un emploi... disons NON SUPÉRIEUR!*

Nous distinguerons ci-après:

— la carrière ouverte aux brevetés des écoles normales,

— les formations complémentaires,

— l'accès aux études universitaires.

La carrière

Aux porteurs des seuls titres décernés p les écoles normales au terme de la form tion (brevets d'instituteurs et d'institut ces, de maîtresses de classe enfantine, travaux à l'aiguille ou d'économie fam liale) ne s'ouvrent pratiquement pas de po sibilités de faire carrière, à l'exception d'u petit nombre de places de maître ou ma tresse d'application et de quelques post d'inspecteur ou d'inspectrice spécialis (économie familiale, travaux à l'aiguill jeunes brevetés). Signalons cependa qu'instituteurs et institutrices ont le droi après un nombre assez élevé d'années pratique, de postuler une direction scolai communale; trois ou quatre d'entre eu occupent aussi actuellement des fonctio importantes au département. Pour êt complet, il est juste d'ajouter qu'à tit momentané ou temporaire, un enseignan peut recevoir des stagiaires de l'Ecole no male ou être détaché de sa classe dans u but déterminé (animateur d'un cours recyclage, par exemple).

Les formations complémentaires

Maîtres et maîtresses de classes supérieures, à options, de développement, de l'enseignement spécialisé n'ont obtenu leur nouveau titre qu'après une formation complémentaire en cours d'emploi réservée aux seuls porteurs du brevet d'instituteur ou d'institutrice, parfois aussi aux maîtresses d'économie familiale ou d'école enfantine.

Quant aux maîtres spéciaux, leur préparation, qu'elle soit en cours d'emploi ou à temps plein, est ouverte, à côté des détenteurs d'une maturité ou d'un titre gymnasial, aux instituteurs et institutrices brevetés, parfois aux maîtresses enfantines (dessin, travaux manuels, gymnastique, musique, rythmique).

La loi dans le cas des inspecteurs scolaires d'arrondissement, l'usage ou d'autres raisons plus obscures souvent dans celui des directeurs communaux limitent l'accès à de tels postes aux porteurs du brevet pour l'enseignement dans les classes supérieures ou d'un titre jugé équivalent. Sachant qu'il en va de même pour quelques autres fonctions des administrations cantonales ou communales, il est permis de dire que l'avenir qui s'offre aux maîtres de classes supérieures est un peu moins restreint.

L'accès à l'Université

Ne sont admis à l'Université de Lausanne que les possesseurs d'une maturité ou d'un baccalauréat, à défaut ceux qui ont réussi un examen préalable d'une difficulté pour le moins égale. L'organisation des cours, qui même pour la licence en pédagogie ne permet pas de les suivre sans quitter son emploi, n'est pas non plus pour faciliter des études tardives. Heureusement que l'Université de Genève, dans la mesure des places disponibles, est plus accueillante et rend possible, sans diminution des exigences ultérieures, d'entreprendre des études. Le CC est déjà intervenu auprès du Service de la formation et de la recherche pédagogiques en faveur d'un assouplissement. Force est de constater que ses interlocuteurs lui sont apparus assez impuissants face à l'Université de Lausanne.

L'EN 81 avec ses exigences à l'admission facilitera certainement cette poursuite d'études pédagogiques au niveau supérieur ou ce début de formation universitaire dans un nouveau domaine. Le risque existe toutefois qu'apparaissent, alors dans les faits, deux types de brevets, ou plus exactement d'enseignants: ceux à qui des antécédents gymnasiaux (baccalauréat, maturité) permettent une entrée sans problème à l'Université... et les autres. Le CC, qui est conscient du danger, s'efforce d'y veiller.

Monique S.

CEMEA

A vous tous qui vous occupez d'enfants, à l'école, en institution, ou en vacances, en classes vertes, jardins d'enfants ou garderies, participez aux stages qu'organisent les CEMEA, **du 14 au 21 octobre 1979.**

Petite enfance

Stage - moniteurs de centres de vacances pour jeunes enfants (4 à 6 ans). **Lieu:** La Côte-aux-Fées (NE).

Enfance

Stage - moniteur de centres de vacances pour enfants (7 à 12 ans). **Lieu:** La Côte-aux-Fées (NE).

Dans une maison de vacances, durant une semaine, nous vivrons ensemble des activités manuelles, d'expression, des activités dans la nature, dans la maison, des jeux de toutes sortes et nous nous préparerons à mieux assumer la responsabilité d'un groupe d'enfants en vacances (animation - vie quotidienne, repas, rythme de vie, sommeil... - vie en collectivité - activités, etc.).

Renseignements et inscriptions:

Marianne Gilliéron, Charpentiers 32, 1110 Morges. Tél. (021) 71 32 64. ASCEMEA, case postale 895, 1211 Genève 3. Tél. (022) 27 33 35.

NOUVEAU

Spéléologie

Stage - découverte du milieu souterrain - spéléologie.
Lieu: Les Cluds-sur-Bullet.
Dates: du 14 au 21 octobre 1979.

Explorations de grottes et de gouffres accessibles à des groupes d'enfants et d'adolescents, dans le Jura suisse et français.

— Apprentissage de techniques simples (échelles, assurage, connaissance et entretien du matériel),
— accoutumance au milieu souterrain,
— connaissance de quelques notions scientifiques,
— compréhension et participation à la vie de groupe,
— la sécurité (techniques d'assurage...),
— organisation d'une visite de grotte,
— participation à l'élaboration du programme des journées.

Renseignements et inscriptions:

Mireille Cuvit, route de Morges, 1027 Lonay. Tél. (021) 71 62 16. ASCEMEA, case postale 895, 1211 Genève 3. Tél. (022) 27 33 35.

Marianne Gilliéron.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, **1844 Villeneuve.** Tél. (021) 60 12 09.

GENEVE

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les possibilités de promotion professionnelle

Mon premier mouvement fut de répondre: elles sont minces. A l'inverse je me souvins alors de la période de folie du boom économique des années 70, où un certain nombre de fonctionnaires, donc aussi d'enseignants, quittèrent le service public pour passer dans le secteur privé. A ce moment-là, on disait volontiers «l'enseignement mène à tout à condition d'en sortir»!

Qu'en est-il à ce jour?

Promotion interne à la profession

Il est certain qu'implicitement promotion est lié à obtention d'une meilleure classe de traitement, et/ou contient l'accès à une marche de la hiérarchie.

Lorsqu'un instituteur genevois a obtenu son brevet d'enseignement, il prend sa première volée, touche son premier salaire en classe 16. Pendant 12 ans, il verra son traitement gravir les échelons internes de la classe 16 et dès la 13e année plafonnera jusqu'à la fin de sa carrière. S'il reste maître primaire, ses chances de promotion, au sens économique du terme, sont donc — presque — nulles. Par comparaison il faut indiquer qu'un fonctionnaire d'une autre administration, entré au service de l'Etat dans une catégorie plus modeste, classe 12 ou 13, a devant lui un éventail de postes qu'il pourra briguer au fil des années: par exemple commis 1, 2, 3 - 6, principal, chef de bureau, chef de service, etc., progressant ainsi dans l'échelle des salaires et dans la hiérarchie.

Chances «presque» nulles, car il y en a tout de même quelques unes:

devenir **méthodologue:** *cl. 16 + indemnité = 2-4 cl.*
détaché à un service chargé de méthodologie: *cl. 16 + indemnité = 2 cl. (SRP, environnement, etc.)*
inspecteur: *cl. 20-21*
sous-directeur, directeur, etc.: *dès cl. 23 et au-delà.*

(Il y a bien sûr des distinctions à faire entre les fonctions de méthodologues et celles d'inspecteurs, les secondes incluant le contrôle des enseignants, les premières l'excluant.)

A titre indicatif, signalons que l'ensemble hiérarchique directeurs plus inspecteurs (tous issus du corps enseignant) représente environ 2 à 2½ % du personnel chargé d'un rôle pédagogique dans l'enseignement primaire. Ce chiffre est à doubler si l'on inclut les méthodologues et assimilés. A noter également la tendance actuelle à introduire la notion de nomination «à terme» pour tous les postes hiérarchiques. (Cf. discussion Cartel/Office du personnel.)

Accès à un autre ordre d'enseignement

Sans se prononcer sur le fait de savoir s'il s'agit là d'une véritable promotion, ne gardons que la signification matérielle: gagner plus, donc être mieux considéré (!)

Le passage dans l'enseignement secondaire est possible, certains voudraient d'ailleurs le voir intensifié. Pour être nommé dans ce secteur il faut suivre les études pédagogiques secondaires (2 ans) et avoir en poche une licence reconnue d'enseignement (ex. math, lettres, à l'exclusion de pédagogie, théologie, etc.), études et fin de licence pouvant se mener parallèlement à une tenue partielle de classe. La possession d'un brevet primaire facilite l'accès à ces études: le salaire d'instituteur peut être maintenu pendant la durée des études pédagogiques secondaires si la demi-licence choisie est déjà réalisée. Le titre de maître secondaire donne droit à la classe 20 avec un horaire variant de 24 à 27 heures selon le secteur. (CO, ou secondaire supérieur).

Accès à l'Université

Depuis 3 ans, le préalable aux études pédagogiques genevoises étant l'obtention d'une maturité, tout ancien bachelier, tant la maîtresse enfantine enseignant dans le premier degré de la préscolarité que l'instituteur primaire de 6e, pourront en tout temps avoir accès à l'Université.

Par contre les maîtres entrés antérieurement dans l'enseignement primaire genevois et qui n'ont pas de maturité, qu'ils soient stabilisés ou brevetés, certains ont été admis sur des titres jugés équivalents: diplômes divers, brevets d'autres cantons, etc. Pour eux, seul l'accès à la FAPSE est possible sur présentation de leur brevet genevois ou sur examen de dossier. C'est le cas entre autres d'enseignantes enfantines.*

D'autres facultés ont institué un système d'étude de dossiers suivi d'examens éventuels, applicable non seulement aux enseignants mais à toute personne âgée de plus de 25 ans. C'est un début vers une plus large ouverture de l'Université à tous, qui n'est de loin pas généralisée.

Existe-t-il d'autres possibilités de promotion?

Formellement je n'en vois pas. Mais il est probable que l'expérience d'instituteur peut être d'un certain poids quand il s'agit de départager des candidats pour certains postes tels par exemple que responsable dans un office de personnel ou un organisme de formation continue (voir l'annonce des CFF parue récemment dans l'«Educateur»), etc. Cela ne constitue cependant pas une condition «sine qua non».

En résumé, les possibilités de promotion d'un instituteur sont peu nombreuses. Cela d'autant plus qu'à l'inverse de presque tous les salariés, il n'a qu'un seul employeur possible: l'Etat. Si le marché de l'emploi se modifie, si les conditions de travail ne lui conviennent pas, il n'a pratiquement de ressource que de changer de métier car les possibilités de réinsertion sont nulles, cela d'autant plus qu'actuellement encore les brevets ne sont valables que sur le territoire cantonal. C'est, je crois, le seul cas où une formation professionnelle n'est pas reconnue au-delà des frontières cantonales, ce qui limite considérablement l'indépendance personnelle d'un enseignant: sa vie durant il devra travailler dans le canton qui l'a formé. Pas de place ici pour les nomades!

L. U.

* Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève.

Séance des délégations

24 septembre 1979

La première séance des délégations de l'année scolaire 1979-1980 est ouverte par M. Christe. Les sujets principaux abordés sont les suivants:

1. Prix

La SPG demande à la DEP que les parents et les enseignants soient informés officiellement de la situation actuelle: nouvelle loi et initiative des parents.

2. Coordinateur des équipes pédagogiques

M. Christe informe la SPG qu'en accord avec la secrétaire générale du DIP, il clôt le dossier: il n'y aura pas de coordinateur des équipes pédagogiques.

3. Etudes surveillées

A la demande de la SPG, le dossier des Etudes surveillées sera repris afin d'améliorer le recrutement de personnel pour ce secteur particulièrement important, dans les quartiers populaires surtout.

4. Nouveau statut du corps enseignant

Ce document parviendra prochainement à tous les enseignants. Il est particulièrement important que chacun le lise afin de découvrir ses nouveaux droits et devoirs! **Un article paraîtra prochainement dans l'«Educateur» sur ce sujet.**

5. Trois carnets avec notes dans l'année

Les parents seront prochainement informés officiellement par la DEP.

6. Tour d'horizon sur la rentrée 1979

(entre parenthèses, les chiffres de la rentrée 1978)

Total enseignement primaire 1469 classes (1469) (± 0).

1E - 2E - 1P 489 classes (496) (— 7).

2P - 3P - 4P - 5P - 6P 865 classes (849) (+ 16).

Secteur spécialisé 125 classes (134) (— 9).

L'évolution des classes à fort effectif est spectaculaire:

Classes de 25 élèves et plus

1976	*1977*
522 classes soit 36 %	352 classes soit 25 %
1978	*1979*
248 classes soit 17 %	151 classes soit 10 %

Tant la DEP que la SPG ne peuvent que se réjouir de la réussite de la rentrée 1979. Tout (ou presque) s'est bien passé, mais il ne faut pas se tromper, les deux prochaines rentrées seront extrêmement difficiles. En effet, si cette année ce sont 74 nouveaux brevetés qui sont venus grossir les rangs du corps enseignant, l'an prochain seuls 39 candidats achèveront leurs études, et en 1981 ils ne seront que 31, selon décision des autorités politiques! Il est évident que l'on va au devant de très gros soucis. La phrase du questionnaire de désirs du corps enseignant disant que les mi-temps ne pourront être accordés que si tous les besoins en titulaires de classes sont couverts, cette phrase

devra certainement être appliquée souvent l'an prochain.

Constatant que les intégrations dans les classes ordinaires d'enfants du secteur SMP sont de plus en plus fréquentes, la SPG demande que des allégements soient trouvés pour les titulaires de ces classes: effectifs plus réduits (1 enfant «SMP» pourrait valoir 2, 3... enfants «ordinaires»).

M. Christe reconnaît le bien-fondé de cette demande et accepte que la question soit étudiée.

Enfin, la SPG réaffirme son désir de voir disparaître les classes de plus de 25 élèves. C'est le point prioritaire pour arriver à l'égalité des chances de tous les élèves.

7. Temps de travail en commun pour les enseignants du secteur SMP

Cette question amène plusieurs divergences d'opinions. La DEP et la SPG conviennent de la création d'un groupe de «choc» qui devrait dans un délai d'un mois étudier ces problèmes. *Pierre Bernhard*

Egalité de salaire enfantines-primaires

Depuis plus d'un an maintenant, la SPG a obtenu du chef du DIP l'ouverture de ce dossier. Démarche importante car il s'agit de modifier la loi. De longues tractations, menées aux différents niveaux du département: enseignement primaire, service administratif et financier, secrétariat général ont finalement abouti: l'égalité de traitement enfantines-primaires a été acceptée par le Département de l'instruction publique. De son côté le chef du Département des finances a également donné son accord, après examen de la situation.

La SPG a donc franchi tous les obstacles avec succès. Le projet de loi a été soumis au Grand Conseil le 17 mai 1979. Personne n'a demandé la parole et le projet a été renvoyé à la commission des finances.

A ce jour celle-ci n'a pas traité le sujet et c'est la raison pour laquelle les maîtresses enfantines n'ont pas encore ressenti sur leurs fiches de salaire l'effet matériel de nos démarches.

Il est certain que la décision qui reste à prendre nous échappe et que nous avons mené à bon port toutes les démarches de notre compétence. Nous intervenons néanmoins auprès de la présidente de la Commission des finances pour que ce groupe — occupé en ce moment à l'étude du budget 1980 — traite par priorité l'égalité de traitement enfantines-primaires, de façon que le Grand Conseil se prononce encore en automne. *L. Urben*

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

NEUCHATEL

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les possibilités de promotion professionnelle

«L'enseignement mène à tout, à condition d'en sortir...» En effet, l'institut de formation est programmé de manière à créer des instituteurs et institutrices... pour quarante-cinq ans de bons et loyaux services.

Il est évidemment possible, à chaque instant, d'échapper au système:

- *en se replongeant dans des études complémentaires du genre BESI, certificats divers, brevets spéciaux A ou B, licence(s), etc.*
- *en changeant de «métier» totalement.*

Un papier supplémentaire permettra d'exercer une fonction proportionnellement «mieux» rétribuée financièrement comme celle de maître de dessin, de gymnastique, d'allemand, etc.

Le maître BESI pourra enseigner en section M, voire C et S.

Le licencié accédera un jour au gymnase puis éventuellement à l'Université.

Il s'agit de promotions «sociales» puisque une escalade successive permet de voir le nombre d'heures d'enseignement diminuer progressivement alors que le traitement augmente appréciablement!

Encore faut-il s'entendre sur ce terme de promotion...

Il en existe une autre, celle qui consiste à bénéficier au maximum, et dans la mesure de nos possibilités neuchâteloises de décharge, des possibilités de perfectionnement «à la carte» offertes par le DIP.

Il s'agit d'une promotion auto-gérée où l'enseignant, selon ses goûts et aptitudes, selon ses **besoins,** *peut promouvoir sa propre personnalité et son propre* **enseignement.**

C'est là, je pense, la meilleure des promotions scolairement parlant puisque les élèves, les enfants, en sont les premiers bénéficiaires.

La notion même de promotion varie énormément selon l'interprétation qu'on choisit.

Le DIP, ou d'autres administrations, peuvent offrir des possibilités de promotion. Ainsi, un instituteur-praticien-expérimenté jouira vraisemblablement d'un certain avantage au moment où le choix d'un nouvel inspecteur scolaire devra être fait.

La plupart des cadres des divers services administratifs et exécutifs du DIP sont d'anciens enseignants. Mais la porte est étroite: il ne doit pas y avoir plus de gérants que de gérés!

La notion de **choix** *apparaît donc comme essentielle au moment où le jeune homme ou la jeune fille entre à l'Ecole normale: le choix entre briller (dans la société dite «bonne») ou être simplement et merveilleusement au service de l'enfant.*

J.-P. Buri.

Comité central (III)

Séance du 21 septembre 1979

Après un galop d'essai parmi les affaires courantes (à relever que nos traitements, dès janvier 1980, seront indexés à 158 %), le CC étudie le message daté du 17 septembre 1979 dans lequel une section fait recours contre le vote ayant sanctionné la proposition de la Commission EP-SPN lors de la dernière AG cantonale à Dombresson.

Rappelons que cette assemblée a eu lieu le 6 mai... et qu'il a fallu quasi cinq mois pour qu'une réaction contestatrice vienne du Val-de-Travers.

Nos collègues, réunis en AG de district, estiment que «le vote a été enlevé à l'insu de la perspicacité et de l'attention de l'assemblée qui a jugé positivement le rapport de Gabriel Ruedin». Cette section prie (ni plus ni moins) le comité central de surseoir à l'examen de la proposition de la commission EP jusqu'à la décision, «prise en toute connaissance de cause» des membres et sections du SAE-SPN. (En fait, nous avons déjà accordé ce sursis puisque, à ce jour, aucune démarche n'a été entreprise dans le sens du vote positif et **unanime** de l'assemblée générale de Dombresson!)

Le président cantonal a pris la décision de demander un avis de droit à un juriste afin de savoir si vraiment l'AG n'a pas voté «légalement».

Après un débat très nourri et parfois véhément (!), la procédure suivante est choisie:

- demande d'un avis de droit (2-3 semaines de «gagnées»!),
- discussion et étude de cet avis de droit

en CC; selon son contenu, directives et recommandations à envoyer aux sections: à ce propos, rappelons que les sections ne donneront qu'**un préavis**; il appartient à une assemblée cantonale de décider (?),

— prendre contact (enfin!) avec nos collègues du SNEPP pour savoir dans quelle mesure notre offre de collaboration les intéresse.

Nous mettons peut-être la charrue devant les bœufs mais n'est-ce pas le meilleur moyen de «gagner» du temps? Il est permis d'espérer que «tout cela» ne débouche pas sur une seconde AG comme ce fut le cas lors de l'«affaire des 29 périodes», affaire qui n'a pas encore fini de nous bloquer dans nos démarches de recrutement, n'en déplaise à ceux qui pensent que les collègues, à la limite, ils ne sont pas indispensables à la bonne marche d'un comité qui sait être un exécutif. Bref, une longue séance où nous avons pratiqué cet art subtil, de parfaitement savoir ce que nous ne voulons pas faire. Nous ne sommes pas les seuls (à pratiquer cette «spécialité»).

J.-P. Buri

Langue II

Séance du 6 septembre 1979

TOUR DE ROMANDIE

Le dossier langue II avance cahin-caha. Les résultats de la campagne d'information et de persuasion de M. J.-B. Lang sont consignés dans le cahier A. 79.02 de l'IRDP.

La CS II romande devrait se prononcer dans un avenir prochain et rapporter dans les divers DIP romands. Il est en effet très important pour la suite des opérations que nous connaissions les options secondaires **avant** de lancer quelque expérimentation à quelque échelle que ce soit.

Pour l'instant, la situation romande est loin d'être simple! Seul le Valais pourrait être un terrain d'expérimentation à court terme pour autant que la ville de Sion continue d'appliquer une autre méthode que Petit et que le cours romand puisse être introduit à titre d'essai.

COURS ROMAND

Il est en gestation... lente. Les deux premiers blocs (environ huit semaines d'enseignement) sont à peu près prêts. Les blocs 3 et 4 seront passés sous la loupe le vendredi 21 septembre. Soit un total actuellement de quelque 16 semaines d'enseignement précoce de l'allemand. Les praticiens qui font partie du groupe de référence n'ont pas encore pu se faire une idée de l'ensemble bien claire voire cohérente. Les moyens audio-visuels largement employés (?) n'ont pas encore été visionnés ou écoutés... Ne seraient pas encore élaborés?

RAPPORT LAURENT

Ce rapport très complet n'a pas provoqué un grand enthousiasme parmi les membres de la conférence des directeurs de l'enseignement secondaire. (A ce propos, le nombre d'organes, organismes, autorités, conférence X, conférence Y devient de plus en plus un nombre... complexe; que de freins, de barrages...). Un NON catégorique est opposé à la proposition de commencer une expérimentation partielle dan notre canton (cf. «Educateur» N° 2 en 1980 «déjà».

Ce «refus» provoque quelques réaction diverses. «On sait ce qu'on ne doit pa faire» dira le président de la commission Je ne peux que l'approuver. Depuis jui 1975 (!), nous tentons de «flexibiliser» u certain immobilisme, un certain entêtemen à ne surtout rien changer car il faudrai alors... changer ses habitudes, ses routine à la limite! Du fait que nous ne pouvon démarrer avant de savoir quel choix aur été fait pour la suite aux niveaux 6 à 9 (a moins), nous sommes... bloqués! Et pen dant ce temps l'IRDP (dûment mandaté met en place tout un dispositif roman d'expérimentation et Neuchâtel souhait vivement prendre le train.

Bref une séance pour apprendre ce qu'i ne faut pas faire! Seul espoir: la créatio prochaine de groupes de travail qui s'occu peront de problèmes tels que les recyclages la place de l'allemand dans la grill horaire... Encore que ces équipes ne pour ront travailler vraiment efficacement que lorsque sera connue la méthode, sous tou ses aspects. Prochaine réunion de la com mission: le 4 décembre... 1979!

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

JURA

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les possibilités de promotion professionnelle

Selon une boutade relativement ancienne mais assez généralement répandue: «L'enseignement mène à tout, à condition d'en sortir». Nous ne nous limiterons pas à cet aspect «fuite» de la mobilité professionnelle du corps enseignant mais nous tenterons plutôt d'envisager les possibilités qui sont offertes aujourd'hui au corps enseignant primaire de bénéficier d'une promotion professionnelle.

Promotion ou amélioration de la situation matérielle?

Il est assez fréquent d'assimiler promotion professionnelle et amélioration de la situation matérielle. Assimilation d'autant plus automatique pour le corps enseignant si l'on pense que les hiérarchies déterminant les salaires dépendent de l'âge des élèves enseignés. Comment alors déterminer si les enseignants primaires qui aspirent à un autre ordre d'enseignement aspirent à une simple amélioration de leur situation matérielle ou à une véritable promotion professionnelle. Si l'on fait abstraction du volet «matériel» du changement professionnel, il ne devrait plus être légitime de parler de promotion lorsqu'un enseignant accède à l'enseignement secondaire ou s'engage dans une carrière administrative. S'il se peut qu'il y ait réellement promotion, cela ne saurait alors être que du seul point de vue de l'intéressé auquel le changement professionnel envisagé offre des perspectives plus favorables à son épanouissement personnel et à la réalisation de ses aspirations profondes. C'est de ce type de promotion qu'il

s'agirait de s'entretenir, c'est avant tout ce type de promotion qui devrait être offert au corps enseignant primaire après qu'aient été supprimées les discriminations artificielles entre les divers ordres d'enseignement.

En demeurant dans la profession enseignante

Pour l'enseignant primaire jurassien formé à l'Ecole normale traditionnelle, une des rares possibilités d'accéder à un autre ordre d'enseignement résidait jusqu'à ce jour dans l'obtention du brevet d'enseignement secondaire inférieur. Les cours qui y conduisent, d'une durée de 5 à 6 semestres, se déroulent dans le cadre de l'Université de Berne, bien que ce type de brevet ne soit pas reconnu comme titre universitaire. Durant de longues années, l'Ecole normale fut une voie privilégiée pour accéder à ce type d'enseignement; l'instituteur qui s'y engageait bénéficiait d'avantages non négligeables par rapport au bachelier, notamment d'allégements concernant sa formation pédagogique. La disparition, ces dernières années, de tels privilèges, a causé un tort certain à l'existence même de l'institution «Ecole normale». Il s'en est d'ailleurs fallu de peu que l'on interdise aux instituteurs l'accès au brevet littéraire, en tous cas de façon implicite, en imposant le latin comme discipline obligatoire.

Actuellement, dans le canton du Jura, et au vu des besoins très restreints d'une dizaine d'écoles secondaires, le problème de la formation des maîtres secondaires est en veilleuse. Alors que certains milieux sont d'avis que seuls des licenciés devraient avoir accès à l'enseignement secondaire, bon nombre de nos collègues maîtres secondaires mettent sérieusement en question les avantages réels, pour les enfants et les besoins des programmes, d'un enseignement dispensé par des universitaires par trop spécialisés.

Depuis quelques années, l'enseignement professionnel des branches générales offre une possibilité nouvelle et intéressante pour l'enseignant primaire qui, tout en se sentant à l'aise dans son rôle de généraliste, n'en éprouve pas moins le besoin d'enseigner à des élèves plus âgés. Au cours de plusieurs semestres de formation en cours d'emploi ou à plein temps à l'Institut de pédagogie pour la formation professionnelle de Lausanne, le candidat à l'enseignement professionnel bénéficie d'un approfondissement intéressant de sa préparation dans les branches générales ainsi que d'une réflexion pédagogique orientée vers les besoins des apprentis. De l'avis même de plusieurs responsables de cette formation, le maître primaire, bénéficiant de plusieurs années de pratique est mieux préparé pour ce type d'enseignement que l'universitaire par trop étranger aux caractéristiques des élèves des écoles professionnelles (les anciens élèves de l'instituteur, dans leur majorité), loin aussi de leurs besoins réels sur le plan des contenus de l'enseignement. Plus soucieux d'atténuer leur pléthore d'universitaires, que d'offrir une possibilité de promotion aux enseignants primaires, certains cantons restreignent malheureusement l'accès à l'enseignement professionnel aux seuls licenciés. Sans doute y aurait-il lieu à ce propos d'envisager une action des associations d'enseignants primaires.

Autres voies possibles, mais autant saturées l'une que l'autre, les études de maître de dessin et de maître de sport. L'organisation de ces types de formation en cours d'emploi a permis à de nombreux instituteurs et institutrices d'obtenir l'un de ces titres sans quitter leur poste. Il s'agit donc de possibilités de perfectionnement professionnel mais qui ne sont pas associées à une possibilité réelle de promotion, au sens où on l'entend généralement.

S'agissant des facilités de promotion à l'intérieur de la profession, il importe de souligner la situation particulièrement désavantageuse des maîtresses d'école maternelle, d'économie familiale et d'ouvrages féminins formées dans le canton du Jura. Toutes les voies de perfectionnement que nous venons de mentionner leur sont actuellement fermées et les premières décisions de certains responsables jurassiens ne permettent pas d'envisager une modification prochaine de cette situation...

L'accès à l'Université...

Si l'enseignant primaire est admis à titre régulier à tous les cours de formation que nous venons de mentionner et ce sans préparation complémentaire, il en va tout autrement des études conduisant à de véritables titres universitaires. L'admission des anciens normaliens à l'Université, véritable serpent de mer de la Conférence des directeurs des Ecoles normales de Suisse ne semble aujourd'hui trouver sa solution que dans la fermeture des Ecoles normales traditionnelles ou leur soumission aux contraintes de l'ordonnance sur la reconnaissance de la maturité, soumission assortie de la prolongation de la durée des études. Dans un cas comme dans l'autre, il y a disparition d'un système de formation véritablement intégré. Dans le canton de Berne qui est pourtant l'un des derniers défenseurs de l'Ecole normale, la pression des enseignants n'a pas été suffisante pour que la compétence acquise à l'Ecole normale ainsi que durant quelques années à la tête d'une classe primaire, soit reconnue comme garant d'une véritable maturité. Les exemples ne manquaient pourtant pas d'anciens enseignants primaires ayant accédé brillamment aux plus hauts grades universitaires.

Dans le canton du Jura, ce problème ne se posera plus pour les instituteurs puisque le nouveau type de formation leur impose le baccalauréat. Nous ne savons pas encore quelles facilités seront offertes aux enseignantes qui auront acquis leur formation générale à l'Ecole de culture générale.

Promotion externe à la profession

Les multiples débouchés professionnels auxquels peut conduire une formation universitaire complète ne sont actuellement offerts aux enseignants primaires non bacheliers que lorsqu'ils ont surmonté l'obstacle de la formation complémentaire (gymnase du soir, où il y en a, cours par correspondance) ou celui de l'examen d'admission, plus ou moins draconien selon les Universités. Il faut cependant être bien conscient que le chômage n'affecte pas moins certains milieux académiques que ceux de l'enseignement primaire et qu'à vouloir envoyer systématiquement les enseignants sans place à l'Université on n'aboutit, en fait, qu'à un simple déplacement de la pénurie d'emplois. Où est alors la promotion? Peut-être réside-t-elle simplement dans le fait que le titre délivré par l'Université n'est pas uniquement reconnu au niveau cantonal mais trouve un champ d'application plus vaste. En période de surchauffe économique, il était relativement aisé pour un enseignant primaire d'envisager un départ définitif de la profession et d'accéder à une carrière dans l'administration ou l'industrie. Dans certains cas, c'est la politique qui conduisait au changement de profession. Autrefois, et notamment durant les précédentes périodes de pléthore, de nombreux enseignants ont trouvé des débouchés dans l'administration des douanes ou dans d'autres services de la Confédération. Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile pour l'enseignant primaire, surtout sans formation complémentaire, de faire valoir ses qualifications professionnelles pour accéder à des secteurs de l'administration ou de l'industrie dans lesquels les compétences requises sont, pour un niveau hiérarchique identique, de niveau toujours plus haut et plus spécialisé. Sortir de la profession sans envisager un recyclage approfondi, voire même une formation professionnelle complète devient de plus en plus difficile à envisager...

L'enseignement, on le voit bien, peut effectivement mener à tout, encore faut-il avoir les moyens d'en sortir...

M.-A. Berberat

Les intérêts de l'école et des enseignants sont en bonnes mains

Les quelque 1000 enseignants jurassiens — ceux qui, dans leur immense majorité, font partie du SEJ, ceux qui sont rattachés à d'autres syndicats, ceux qui, enfin, ont choisi d'être libres de toute attache — ne peuvent imaginer la somme de travail accomplie, depuis la création du canton, par le comité central (CC) du Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ). Nos collègues du Jura bernois, pour ne citer qu'eux, en formant leur propre organe dépendant de la SEB, n'ont eu qu'à se lover dans le lit creusé par une vieille association de lutteurs aguerris. Pour ceux qui tiennent les rênes du SEJ — délégués de leurs associations — tout est à faire dans un terrain tout neuf. Un canton neuf, avec des autorités qui apprennent leur métier, pas mal intentionnées du tout à notre égard, mais qui, selon notre optique, ne suivent pas toujours la ligne que nous aurions aimée.

Et il y a le CC du SEJ, fait aussi de vieux lions trempés au combat de la lutte syndicale. Ils ont appris leur métier à la SPJ, ils savent de quoi ils parlent. Ils préviennent, ils parlementent, ils protestent lorsqu'ils ont été pris de court et, lisez donc la relation qui suit, ils obtiennent satisfaction!

En quelques mois, le SEJ, grâce à son comité central, a obtenu du Gouvernement jurassien ce que la SEB avait mis 50 ans à réaliser: devenir un interlocuteur écouté.

Pour que cela continue, il faut que tous les membres du SEJ se sentent concernés, qu'ils se tiennent au courant du travail accompli en lisant les chroniques de l'«Educateur», qu'ils participent à la vie du syndicat en assistant aux réunions qui les concernent. C'est à ce prix seulement que le SEJ continuera à jouer le rôle qu'on attend de lui.

Les deux dernières séances du CC se sont déroulées à Glovelier le 30 août et le 13 septembre. Voici les points principaux des délibérations.

— La chancellerie du canton a reçu la réclamation du CC/SEJ concernant la composition du comité de la Caisse de pensions (membres désignés par le gouvernement) et l'a transmise au département intéressé.

— Jean-Marie Voirol, nommé au comité de la Caisse de pensions, est remplacé à l'Assemblée des délégués de cette institution par André Bellenot.

— Sur invitation du directeur de l'Ecole professionnelle artisanale de Porrentruy, le secrétaire lui a fait parvenir la liste des membres de l'AESP. Un enseignant pourrait y être choisi pour un remplacement de longue durée, voire pour un engagement définitif.

— Sur décision de l'ACJMO, Violette Valley sera proposée par le SEJ à la commission SPR de l'étude du fichier pour les travaux à l'aiguille. Il appartiendra au Département de l'éducation de ratifier cette proposition.

— La SEJB a fait connaître au SEJ sa décision de partager la fortune du Fonds Mimosa (Commission Croix-Rouge Jeunesse) et du Centre d'information pédagogique. Le CC/SEJ en a pris acte et accepte de rencontrer le comité de la SEJB pour discuter des modalités du partage.

— Sans doute surchargé de travail, le gouvernement n'a pas encore donné le feu vert à son administration pour verser la gratification aux collègues ayant atteint 20, 30 et 40 ans de service à fin juillet écoulé. Le CC interviendra en haut lieu afin que l'on honore sans plus tarder les décisions prises par l'Assemblée constituante.

— Le CC a répondu favorablement à une demande de la VPOD de céder un siège au groupe «enseignants» de ce syndicat à l'Assemblée des délégués de la Caisse de pensions. Les enseignants seront dorénavant représentés ainsi dans cet organe: 26 délégués pour le SEJ et 1 délégué pour la VPOD.

— Lors de la dernière séance du groupe «Solidarité avec les enseignants chômeurs», auquel participent les représentants du SEJ, de la VPOD et du CRT, il a été décidé de constituer un bureau chargé de former des commissions d'étude des revendications des syndicats. Liliance Schöni, membre du CC, y représentera le SEJ.

— Les membres du SEJ seront invités à s'acquitter d'un acompte de 150 francs sur les cotisations annuelles, en attendant que celles-ci soient fixées par la prochaine assemblée des délégués. D'autre part, le SEJ enverra un acompte de 10 000 francs sur les cotisations des membres SEJ de la SPR.

— Deux enseignants, maîtres de gymnastique, ne reçoivent qu'un pourcentage de leur salaire horaire parce qu'ils ne sont pas titulaires d'un brevet d'enseignement secondaire. Ils sont pourtant porteurs d'un brevet fédéral, respectivement I et II. Le CC discutera de ces cas dans l'étude globale qu'il présentera au Département de l'éducation sur les possibilités de «mobilité professionnelle» qui pourraient être offertes à certaines catégories d'enseignants, par exemple aux maîtresses d'école maternelle, d'ouvrages et d'économie familiale, et pour les porteurs de diplômes fédéraux gymnastique.

— Le secrétaire organisera incessamme une campagne d'information auprès d enseignants récemment brevetés des écol normales.

Des remèdes au chômage

Le président Berberat a qualifié d'inn vation «heureuse» la séance préparatoi qu'ont tenue les collaborateurs du minist de l'éducation et le secrétaire du SEJ. E portait sur les revendications de base que SEJ formule afin de trouver un remède chômage. C'est ainsi que **le congé paren de longue durée** a été accepté pour étud On n'a pas caché cependant certaines dif cultés qui apparaissent déjà, et qu'il faud résoudre: autonomie politique des comm nes scolaires; principe de l'introducti avant 1980, année de réélection; cheva chement de congés de longue durée s deux périodes de nomination; statut remplaçant à définir légalement.

Le département est aussi favorable l'information aux communes sur la possib lité de l'introduction de l'enseignement duo. La Centrale de remplacement, actue lement dirigée par l'inspecteur, pourra être prise en charge par le département confiée à la «Bourse du travail» créée sein du Département de l'économie publ que. L'affectation d'un secrétaire chargé la planification des remplacements para nécessaire. Le CC a émis la crainte d'un dispersion des commissions relevant d organes pédagogiques. Il désire que tous l problèmes spécifiques soient confiés à u organe central, qui pourrait être l'Instit de formation pédagogique, et constituera en quelque sorte un répondant jurassien l'IRDP.

Autre revendication du SEJ: le rapatri ment du Centre de perfectionnement d enseignants dans le canton du Jura, part culièrement en ce qui concerne le recycla aux niveaux primaire et secondaire. O pourrait, compte tenu des effectifs, e excepter les cours destinés aux enseignan du degré moyen-supérieur. Le premier pa vers cette réalisation serait la création d'u demi-poste de responsable du perfectionn ment dans le canton. Le Département d l'éducation accepte de requérir l'avis d SEJ avant toute diffusion ou réalisation d documents scolaires. Il est aussi d'accor de faire droit à la revendication du syndica qui désire se voir représenter dans les com missions scolaires cantonales. Il augmen tera le nombre des membres de ces commi sions de façon à y inclure des représentant du SEJ.

Le SEJ a encore demandé que le Journa officiel scolaire, qui remplace la Feuill officielle scolaire bernoise, et qui est distr bué dans les écoles, le soit à chaque ense gnant, et ceci gratuitement.

Caisse de pensions: rectifications

On se souvient que le gouvernement avait choisi les cinq membres du comité de la Caisse de pensions parmi les fonctionnaires. A la réaction vigoureuse du CC, le gouvernement, par son représentant, M. Boillat, a répondu favorablement. Une modification du décret sur la caisse permettra une représentation équitable entre enseignants et fonctionnaires. Dès qu'ils seront élus, nos représentants interviendront afin de demander que les enseignants des deux sexes puissent être mis au bénéfice de la retraite à 62 ans déjà, ainsi que le permettent les cotisations actuellement payées par les membres. Le CC est d'avis que le partage des biens entre les caisses bernoises et la Caisse de pensions, qui est à l'étude, ne doit pas être confiée à l'Etat, mais aux assurés.

De tout un peu...

— Les éducateurs du Foyer jurassien demandent leur admission au SEJ. Leur requête répond aux exigences des statuts. Il reste à étudier dans quelle association ils pourraient être intégrés ou s'il y a lieu de créer une association spécifique.

— Jean-Jacques Farine représentera le SEJ à la Guilde de documentation SPR.

— Le CC s'élève contre les exigences formulées par l'Etat pour remplir les conditions d'engagement de deux postes d'inspecteurs conducteurs-véhicules. Les «études de degré secondaire» demandées sont une ségrégation à l'encontre des élèves ayant fréquenté l'école primaire, d'autant plus que le certificat d'apprentissage professionnel implique une formation spécifique qui n'a aucun lien avec les antécédents scolaires.

— Le CC étudiera la possibilité d'intervenir auprès d'une école privée qui comprend des classes d'une trentaine d'élèves.

— Les maîtres des classes auxiliaires du canton du Jura et du Jura bernois forment une association supra-cantonale. Les seconds sont subventionnés par l'Etat lors de leur recyclage, mais il n'en est pas de même des premiers. Le CC interviendra au Département de l'éducation afin que ceux-ci le soient aussi.

— Sur l'intervention de l'Association des maîtres primaires, il sera demandé aux présidents de sections que lors de réunions synodales, un tractandum soit toujours réservé à l'information émanant des représentants des associations. Cette politique devrait permettre une meilleure connaissance réciproque.

A. Babey

AJEPS

Cours de gymnastique aux engins
(N° 5.102.14)

Dates: mercredis après-midi 24, 31 octobre, 7 et 14 novembre 1979 (14-17 heures).

Lieu: Delémont, nouvelle salle de l'Ecole normale.

Programme: Etude de mouvements simples et complexes; travail par parenté de mouvements; méthodologie selon manuel 3 (vert) et perfectionnement personnel en fonction du niveau des participants.

Animateurs: 2 spécialistes.

AJEPS — **Cours de patinage à l'école**
(N° 5.102.7)

Date: samedi 10 novembre 1979 (8 h. 30 - 12 heures).

Lieu: Moutier, patinoire couverte.

Programme: Méthodologie du patinage à l'école; perfectionnement; travail par niveau de connaissances (3 groupes).

Inscription: les enseignants déjà inscrits par le canal du Centre de perfectionnement (cours N° 5.102.14 et 5.102.7) recevront une convocation sous peu. Les enseignants qui désireraient encore s'inscrire sont invités à le faire **jusqu'au 10 octobre 1979** auprès de J.R. Bourquin, 2801 Rossemaison, tél. 066/22 72 20.

N. B. Les membres de l'AEPS-JB sont également admis aux cours.

détacher ici

AJEPS — **Bulletin d'inscription**

A envoyer jusqu'au 10 octobre à J.R. Bourquin, 2801 Rossemaison

Nom, prénom: _____ Adresse complète: _____

_____ N° tél.: _____

Profession: _____ Lieu où l'on enseigne: _____

Lieu, date: _____ Signature: _____

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey. Pastourelles 17. **2800 Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

JURA + JURA BERNOIS

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Deux secteurs importants du programme 1980

1. Botanique 1980

On ne peut envisager le programme de botanique 1980 sans avoir un bref regard sur les sept années précédentes. Depuis 1973 jusqu'à fin 1979, nos collègues ont bénéficié de l'enseignement de M. Jean-Louis Richard, de l'Université de Neuchâtel, en 1975 (Aletsch), en 1977 (Val d'Anniviers), et en 1979 (Val de Binn), M. Jean-Jacques Corre, de l'Université de Montpellier, en 1977 et 1978 (dunes littorales et Camargue), de M. Jean-Louis Vernet, de l'Université de Montpellier, en 1977 (Forêt de Pins de Salzmann et du Cirque de Mourèze, Hérault), de M. Benoit Garrone, de l'Université de Montpellier, en 1978 et 1979 (Pic St-Loup, Hérault), de Claude Beguin, de l'Université de Neuchâtel, en 1978 (Parc national).

En 1979, trois nouveaux botanistes nous ont présenté des régions qu'ils connaissant particulièrement bien: M. Robert Paroz, de Cormondrèche, nous a conduits aux Follatères, à Martigny; M. Adolphe Ischer, de Neuchâtel, nous a présenté la tourbière du Bois-des-Lattes, réserve de l'Université de Neuchâtel; enfin, M. Jürg Rothlisberger, de Cham (ZG), a conduit deux excursions, l'une dans la région de Zoug, l'autre au Kaltenbrunnenmoos (Meiringen, BE).

Depuis 1978, nos stages de botanique sont organisés en collaboration avec le Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire de Lucerne (CPS). C'est ainsi que des collègues de toute la Suisse se joignent à nous dans certaines excursions botaniques, celles notées (CPS). En tout, soit depuis 1973 à 1979 compris, les excursions auront connu un succès certain: 400 inscriptions pour 157 enseignants!

Pour 1980, nous vous proposons, comme nous l'avons fait chaque année, des excursions pour débutants, de même que des séances de détermination botanique. Rappelons que ces séances sont justement programmées pour que les collègues ne possédant aucune formation particulière en botanique se perfectionnent dans l'observation des plantes.

Les maîtres ayant déjà une certaine expérience auront la possibilité de suivre les excursions conduites par M. Robert Paroz, à Martigny et par M. Adolphe Ischer, dans la tourbière du Bois-des-Lattes. Deux stages de 5 jours chacun sont prévus pendant les vacances de juillet: l'un dans le Midi de la France sous la conduite de M. Benoit Garrone, de Montpellier, l'autre dans le Haut Jura méridional (Reculet-Crêt de la Neige), en compagnie de M. Claude Beguin, de Neuchâtel. Attention, ces deux stages sont limités à 15 participants pour toute la Suisse...

Soyez les bienvenus dans nos différentes excursions!

Le responsable:
Eric Grossenbacher

2. Les activités créatrices manuelles

«Les psychologues décrivent l'expérience créatrice comme un acte éducatif synthétique et complet. Dans cette optique, les activités créatrices manuelles se présentent comme une discipline fondamentale de l'éducation générale.»

Le domaine des ACM est un domaine sans clôture, sans cloison. Parcouru de sentiers, il ressemble à un jardin qui serait tout à la fois — à l'image de la vie intérieure — entretenu et sauvage.

Le plan d'études propose des **activités**; ces activités sont **manuelles** — et elles ont toutes les vertus du travail manuel —, mais elles sont aussi **créatrices.**

Ce dernier mot les recentre. Si les activités manuelles sont créatrices, elles font appel aux richesses de l'être, elles sont une ouverture au monde intérieur; elles valorisent la différence, la divergence, l'expression personnelle; elles sont investies de valeur éducative; elles sont, au sens plein du terme, formatrices.

Est-ce-vrai?

Disons que c'est vrai «après coup»; c'est vrai «expérience faite». Il n'y a que la pratique qui puisse témoigner. Le passage de la théorie à la pratique exige un gros investissement. Demander à une enseignante de faire vivre affectivement les premières figures schématiques de la création enfantine... «en les partageant avec les enfants en une manière de communion dans l'expérience créatrice» (ainsi s'exprime le plan d'études), c'est demander beaucoup.

Ce n'est pas demander l'impossible si on admet que la pédagogie est une quête toujours recommencée, une tension entre le souhaitable et le réalisable. Le plan d'études indique une direction; il oriente; il propose une méthode; il tente de la justifier. Il se veut avenant et encourageant. Tout le reste est affaire de personne.

La plupart des cours proposés par le Centre dans le domaine des ACM tiennent compte de cette orientation. Ils valorisent l'expression personnelle. L'expérience montre qu'il est difficile d'accorder aux autres — aux enfants — le droit à l'expression si on n'a pas fait quelques pas, soi-même, dans cette direction. Il faut prendre **sur soi** la mesure de la dimension créatrice; on ne peut pas la prendre ailleurs. Ajoutons que l'âge ne joue aucun rôle. On peut, à n'importe quel âge, «entrer en créativité».

Dans le renouvellement des programmes ACM, les techniques jouent un rôle important. Surtout les techniques artisanales. On peut voir là un signe des temps.

Il importe de souligner que maîtrise technique et expression vont de pair. Il est illusoire de les mettre bout à bout. Au départ et au terme d'un parcours qui ne prend en charge que la composante technique, on trouve une série d'objets bien faits, une panoplie de modèles, on ne trouve pas l'expression. Si on veut l'expression, il faut la mettre au départ et lui permettre d'accompagner, en le vivifiant, tout le processus d'apprentissage.

Dans l'esprit du plan d'études romand, secteur ACM, la technique n'est pas un but en soi. Elle est un moyen; un moyen au service de l'expression personnelle. Le but c'est l'expression. Mais l'expression, pour se manifester, a besoin de matériaux, d'outils, de techniques.

Cours valorisant l'expression personnelle. Cours techniques. On peut signaler un troisième volet constitué par les cours qui mettent l'accent sur les richesses culturelles: histoire de l'art, visite de musées ou d'expositions; invitation à participer à des travaux de recherche...

«... Les ACM apparaissent comme un instrument essentiel de réceptivité, à un moment où les moyens audio-visuels tendent à donner à l'image, à la forme, au son, au geste autant d'importance qu'à l'expression parlée ou écrite.»

Le responsable du secteur ACM:
Luc Monnier

Le programme détaillé des cours 1980 sera remis aux enseignants dans le courant du mois de novembre.

Le Directeur: W. Jeanneret

Cours et manifestations du mois de novembre 1979

4.9.14. **Mathématique: Information - sensibilisation** (CIM). 1 semaine en novembre. 5.10. **Expression corporelle et initiation au mime.** Mime Amiel. Dès le 24 octobre. 5.14.1. **Bases théoriques et pratiques des méthodes d'éducation actives.** M. M. Girardin. Dès le 7 novembre à Moutier. 5.30. **Visite du salon international de la restauration collective à Bâle** (USPM). Le 25 novembre à Bâle. 5.50.1. **Etudes thématiques par des spécialistes** (cours placé sous l'égide du CPS). En novembre à Moutier. 5.54.1. **Place et rôle de la culture classique dans le monde moderne.** Dès novembre à Sornetan. 5.102.7. **Patinage** (AEPSJB). Le 10 novembre à Moutier. 5.110.3. **Bougies II (perfectionnement).** Mme M. Bassin. 7, 14 et 21 novembre à Bienne.

JURA BERNOIS

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les possibilités de promotion professionnelle

Le brevet d'enseignant à l'école primaire est actuellement délivré après 4 années d'Ecole normale (5 années à partir de 1978). Il donne le droit au titulaire d'enseigner à tous les degrés de l'école primaire, à l'exception des travaux à l'aiguille, des ACM et de l'enseignement ménager.

Traitement

La première année de service, l'enseignant touche un traitement minimal. Du début de la deuxième année à la neuvième année, l'enseignant touche chaque année une allocation d'ancienneté. Il parvient ainsi, au début de la neuvième année de service, à un premier maximum.

A 35 ans révolus (minimum 8 années de service), l'enseignant accède à un deuxième maximum avec un complément de salaire correspondant à une double allocation d'ancienneté.

A 40 ans révolus (12 années de service): troisième maximum avec un complément correspondant à une double allocation d'ancienneté.

A 45 ans révolus (15 années de service): quatrième maximum avec un complément correspondant à une allocation d'ancienneté.

A 50 ans, avec le même traitement, l'enseignant bénéficie d'une réduction de deux heures d'enseignement.

Promotion interne à la profession

a) Sans formation complémentaire: *en fonction de son expérience, de ses qualités personnelles, pédagogiques ou administratives, l'enseignant peut être appelé (ou nommé après une mise au concours) à différentes fonctions. Ces fonctions entraînent un complément de traitement.*

Relevons en particulier:

— *directeur (gérant) d'une école ou de plusieurs écoles: la nomination a généralement lieu à la suite d'une mise au concours;*

— *maître de classe d'application: l'enseignant est généralement sollicité en raison de son expérience ou de ses qualités pédagogiques.*

b) Avec formation complémentaire: *les enseignants possesseurs d'un brevet de maître primaire peuvent être admis dans une école spécialisée ou dans une Université de façon à compléter leur formation et à accéder à l'enseignement dans un degré supérieur:*

- *maître de classe spéciale, enseignant en pédagogie curative: cette fonction requiert une formation complète de deux ans à l'Université ou dans un cours cantonal et est sanctionnée par un certificat;*
- *maître de gymnastique I ou II: formation spéciale à l'Université;*
- *maître secondaire: formation en 8 semestres à l'Université;*
- *maître de gymnase: au moins 12 semestres de formation à l'Université;*
- *maître de musique ou de rythmique: formation au Conservatoire;*
- *maître à l'école professionnelle, maître de dessin: formation complémentaire à l'Ecole des arts et métiers;*
- *maître à l'école commerciale: formation à l'Institut de pédagogie professionnelle.*

Promotion externe à la formation

Si les facultés formant les enseignants des degrés supérieurs ouvrent sans difficulté leurs portes aux porteurs d'un diplôme d'instituteur, il en est autrement des autres facultés.

Pourtant, en 1977, la Conférence des directeurs de l'instruction publique recommandait le libre accès à l'Université après 14 ans de formation (soit 5 ans d'Ecole normale), sauf pour la médecine et les Ecoles polytechniques fédérales.

Le canton de Berne se trouve dans une situation difficile. Il possède une Université où l'enseignement est donné, pour la plupart du temps, en allemand. Les élèves de langue française choisissent cependant souvent une Université romande.

Les Universités romandes accordent certaines facilités aux élèves des cantons non universitaires, mais sont plus restrictives pour les cantons universitaires. Les Romands du canton de Berne sont par conséquent désavantagés par rapport aux autres Romands. (Il serait peut-être temps que les politiciens s'en occupent!)

Cependant, jusqu'à présent, tous les élèves sortant de l'Ecole normale de Bienne et qui voulaient poursuivre leurs études à l'Université dans une faculté autre que celle de l'enseignement ont pu le faire. Nous devons relever ici le grand travail accompli par M. Merazzi, directeur de l'Ecole normale de Bienne, qui est intervenu souvent pour trouver des solutions. Il est évident que pour certaines facultés, les instituteurs doivent suivre des cours de rattrapage ou subir un examen.

Aujourd'hui, les Universités sont surchargées et tentent de limiter les admissions. Mais très prochainement, en raison de la baisse des effectifs dans les écoles, elles devront ouvrir plus largement leurs portes.

Autres possibilités de promotion

Dans ce domaine, il faut reconnaître que les enseignants ne sont pas particulièrement favorisés. En notre temps de haute spécialisation, ils n'ont souvent pas la formation requise pour envisager un emploi en dehors de l'enseignement.

On en rencontre particulièrement dans les administrations proches de l'enseignement:

- *divers services de l'instruction publique;*
- *inspecteurs scolaires;*
- *service scolaire des administrations communales.*

On les trouve encore, en moins grand nombre il est vrai, dans d'autres domaines:

- *chefs de personnel;*
- *conseillers en orientation professionnelle;*
- *travailleurs sociaux;*
- *artistes: musiciens, peintres, sculpteurs, écrivains, etc.;*
- *spécialistes en relations publiques;*
- *journalistes;*
- *guides (dans des agences de voyage);*
- *et bien d'autres encore.*

Si certains domaines spécialisés sont fermés à l'enseignant, on se rend compte que bien d'autres portes lui sont ouvertes. Sa formation polyvalente lui donne une ouverture d'esprit qui lui permet de trouver sa voie dans bien des domaines.

«L'enseignement mène à tout, ou presque... à condition d'en sortir!» A chacun d'apprécier cet adage.

Yves Monnin,
secrétaire de la SEJB

Synode de la section de Moutier

Le compte rendu du synode de la section de Moutier, publié dans l'«Ecole bernoise» N° 25 du 22 juin 1979 et dans l'«Educateur» N° 24 du 24 août 1979, contient une inexactitude au point 12.

Information sur la formation des maîtresses d'ouvrage

On pouvait lire: ...«Les lettres des trois sections SEJB soutenant leurs revendications ont porté leur fruit, puisqu'un groupe de travail a été chargé de réétudier la question, et qu'il commencera son activité avant les vacances d'été 1979.»

La Direction de l'instruction publique nous prie de rectifier:

«Le groupe de travail n'a pas reçu mandat de discuter la question fondamentale de l'existence ou non d'une formation indépendante de maîtresse de travaux à l'aiguille. Il devra élaborer la conception des études de maîtresse d'économie familiale, avec brevet double.»

Nous invitons les collègues à en prendre note.

Yves Monnin,
secrétaire de la SEJB

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE

Magasin et bureau Beau-Séjour

TELEPHONE PERMANENT 20 42 51

POMPES FUNEBRES
OFFICIELLES
DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger

Invitation aux enseignants et aux autorités scolaires à visiter la nouvelle exposition permanente de l'usine suisse spécialisée dans les installations de salles de classe.

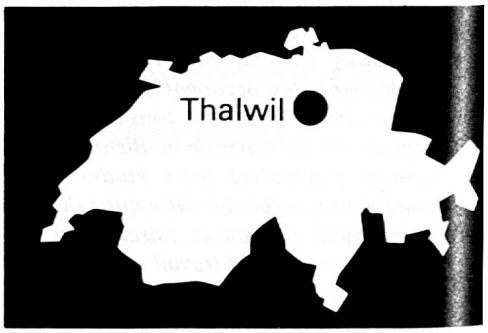

(Prière aux personnes et aux groupes intéressés d'annonce leur visite par téléphone au (01) 720 56 21.)

hunziker

Hunziker SA, 8800 Thalwil

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les possibilités de promotion professionnelle

Promotion interne à la profession

Les titulaires d'un diplôme primaire ont la possibilité d'accéder à **l'enseignement dans les écoles spéciales** *(classes spéciales, classes de développement, classes pour déficients mentaux scolarisables ou éducables sur le plan pratique, classes d'observation, classes de rattrapage), après l'obtention d'un* **diplôme de pédagogie curative scolaire.**

Formation de base pour l'obtention du diplôme: *quatre semestres d'études universitaires, ainsi que deux travaux de séminaires écrits et des examens intermédiaires, des cours de travaux manuels, cours de rythmique (1 semaine), deux mois de stage scolaire pendant les vacances semestrielles dans une classe spéciale reconnue, examen final, une année de pratique scolaire dans une classe spéciale reconnue.*

Par l'obtention du **diplôme de pédagogie curative clinique** *(même durée de formation), le titulaire d'un diplôme d'enseignement primaire peut accéder à* **l'éducation, la prise en charge et la réadaptation d'enfants et d'adolescents handicapés.** *Il peut également collaborer dans les stations d'observations, services de consultations pédagogiques, services de psychologie scolaire.*

Pour ce qui concerne la formation en logopédie, elle n'est donnée actuellement qu'en langue allemande.

Le titulaire d'un brevet d'enseignement primaire peut obtenir un **diplôme d'enseignement secondaire.**

Organisation: *quatre branches obligatoires: langue maternelle, seconde langue nationale, pédagogie-psychologie, une branche à choix.*

Durée: *cinq semestres.*

Promotion externe à la profession:

Le titulaire d'un diplôme d'enseignement primaire ne peut accéder qu'à la Faculté de Théologie après avoir suivi des études complémentaires de latin sanctionnées par un examen pour pouvoir se présenter au préexamen.

Le titulaire d'un diplôme d'enseignement secondaire ne peut continuer ses études en vue de l'obtention d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur que s'il a une note moyenne au diplôme d'enseignement secondaire de 4,75.

Actuellement les autres facultés ne sont pas accessibles à l'enseignant primaire. **Cependant un projet d'arrêté fixant les modalités d'immatriculation à l'Université des candidats détenteurs d'un diplôme d'enseignement primaire est à l'étude.**

PROJET D'ARRÊTÉ:

LE CONSEIL D'ÉTAT
DU CANTON DE FRIBOURG

Vu:

L'arrêté du ... fixant les conditions pour l'obtention d'un diplôme d'enseignement primaire donnant droit au libre accès à la formation universitaire.

Arrête:

Article premier. [1] Le diplôme d'enseignement primaire est équivalent à un certificat de maturité en ce qui concerne l'accès à l'Université de Fribourg, dans les limites des modalités fixées par les organes universitaires.

[2] Le Conseil d'Etat approuve ces modalités.

Art. 2. [1] Le présent arrêté entre en vigueur le 1er septembre 1983.

[2] Il sera publié dans la «Feuille officielle», inséré dans le «Bulletin des lois» et imprimé en livrets.

MODALITÉS D'IMMATRICULATION À L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG DES CANDIDATS DÉTENTEURS D'UN DIPLÔME D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Accès aux études universitaires sans examen

Art. 1. Le libre accès à la formation universitaire, comportant le droit à l'immatriculation dans toutes les Facultés (médecine exceptée) est assuré si les conditions préalables suivantes sont remplies:

a) **formation complète** dans une école normale, dont le programme comprend cinq années d'études, faisant suite à une scolarité obligatoire de 9 années;
b) **réussite d'un examen final,** comprenant en particulier les branches suivantes de maturité:
   — deuxième langue nationale,
   — deuxième langue étrangère,
   — mathématiques,
   — biologie, ou histoire, ou physique (plus ou chimie pour la Faculté des Sciences);
c) **certificat cantonal de maturité** ou attestation cantonale d'équivalence pour cette filière de formation.

Accès aux études universitaires soumis à des examens complémentaires

Art. 2. Si les conditions préalables énoncées dans l'art. 1, al. b) et/ou c) font défaut, le candidat doit se soumettre à un examen complémentaire dans les quatre branches de maturité citées ci-dessus. L'Université peut en confier la responsabilité à la commission des examens de l'Ecole normale cantonale de Fribourg.

Examens complémentaires des Facultés

Art. 3. Restent exigés dans tous les cas les examens complémentaires prescrits d'une manière générale par chaque Faculté. Ces prescriptions sont applicables par analogie aux étudiants venant d'une Ecole normale.

Accès à l'Université propre aux Facultés

Art. 4. Les détenteurs d'un diplôme d'enseignement primaire ne répondant pas aux exigences de l'art. 1 sont admis, sans qu'ils se soumettent aux examens prévus à l'art. 2, aux études suivantes, auprès des Facultés de Théologie, des lettres et des sciences:

— études en vue du diplôme d'enseignement secondaire;
— études en vue du diplôme de pédagogie curative, clinique et scolaire, ainsi qu'en logopédie;
— études en vue de la licence en pédagogie, en psychologie, en pédagogie curative et en travail social;
— voies de formation particulières en théologie.

Poursuite des études dans le cadre de la Faculté

Art. 5. Les détenteurs d'un diplôme d'enseignement primaire, au sens de l'art. 4, qui ont obtenu le diplôme d'enseignement secondaire auprès de la Faculté des lettres ou des sciences, sont admis à poursuivre leurs études dans la même Faculté; les deux Facultés peuvent prévoir que la poursuite des études est soumise à des prescriptions complémentaires.

Une dispense du diplôme d'enseignement secondaire peut être accordée aux détenteurs d'un diplôme d'enseignement primaire qui ont obtenu la note 5 dans les branches correspondant aux études universitaires choisies.

Pour la Faculté de Droit et des Sciences économiques et sociales, les présentes modalités entreront en vigueur à partir de l'automne 1983.

S'il est probable que l'université ouvre ses portes en 1983 aux nouveaux diplômés de l'enseignement primaire, **l'Université demeurera peu accessible aux anciens diplômés,** *ce qui est regrettable, car parmi ces enseignants, certains souhaiteraient poursuivre leurs études. En effet, après dix ans d'enseignement, il est fréquent qu'un enseignant ait le désir de poursuivre ses études.*

De plus, il serait souhaitable que **l'Université aménage des horaires du soir** *pour faciliter la formation en cours d'emploi.*

Si l'on prévoit un budget de 700 francs mensuel pour un étudiant célibataire (minimum), il est pratiquement impossible qu'un enseignant marié ou ayant charge de famille, abandonne son poste pour poursuivre ses études.

Autres possibilités de promotion

Option: Service social

Organisation des études: *quatre semestres d'études universitaires, six mois de stages,*
quatre semestres d'approfondissement dans un des domaines suivants:
— thérapie sociale,
— administration sociale,
un an de pratique professionnelle.

Débouchés professionnels: *fonction de cadre supérieur dans le service social, personnel d'encadrement et de recherche, enseignant dans les écoles sociales, etc.*

Carrière administrative: *possibilités limitées. Eventuellement: adjoint au chef de service.*

L. Kaeser

Expositions

L'exposition «Les plus beaux papillons d monde» au Musée d'histoire naturelle de Fr bourg a connu un grand succès et fermera se portes le 25 septembre. Elle a été visitée par plu de 3000 personnes.

L'exposition sera démontée et une petite par tie sera conservée et exposée dans la dernier salle du Musée.

Par la même occasion, le Musée d'histoir naturelle communique les dates de ses prochai nes manifestations.

Le vendredi 5 octobre aura lieu au Musé d'histoire naturelle, Pérolles, Fribourg, le ver nissage de l'exposition «Energie». Cette exposi tion, destinée aux écoles, doit être le point d départ d'une réflexion. Un catalogue bilingu accompagnera cette exposition qui durer jusqu'au 15 novembre.

Le 30 novembre 1979 est le délai ultime pou les inscriptions au concours photographiqu «Nos Haies». Ce concours photographique con naît déjà un grand succès et tous les renseigne ments peuvent être demandés au Musée d'his toire naturelle (n° de téléphone: 21 33 91).

Du 30 novembre 1979 au 4 janvier 1980 s tiendra une exposition intitulée «Arctic Oasis préparée et prêtée par les musées nationaux d Canada.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
Mme Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28, **1700 Fribourg.** Tél. (037) 22 16 15.

PORTES DU SOLEIL

POUR VOS CAMPS DE SKI

LES CROSETS
Val d'Illiez
CHALET SKI-CLUB DE VILLENEUVE

Encore 1 semaine libre pour l'hiver 1979:
du 24 mars au 28 mars.

Renseignements: CRETTON Nelly, tél. (021) 60 16 05.

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

Si la fièvre du travail vous envahit:
une seule carte postale (qui, quand, quoi, combien) et **la maison recherchée** pour votre camp de ski ou vos vacances d'été sera dénichée. Sans frais.
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

CAFÉ-ROMAND
St-François
Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie
Lausanne
L. Péclat

Société pédagogique valaisanne Rapport 1978-1979

1. Comité cantonal

Présidente:
Mme Marie-Josèphe Solioz

Vice-président:
M. Daniel Pralong

Membres:
Mmes Emma Bruchez
Chantal Fumeaux
Josiane Barman
Marie-Noëlle Perrin
MM. Michel Putallaz
Louis Taramarcaz
Jean-Pierre Bruchez

Secrétaire:
Mme Marie-Madeleine Milhit-Luy

A la suite des élections qui eurent lieu à l'AD de novembre 1978 à Sion, un comité entièrement renouvelé s'est mis au travail et a assuré la continuité de la SPVal.

Le but final d'une association telle que la SPVal est et restera toujours le même: améliorer les conditions de travail, aussi bien celles des élèves que celles des enseignants. Pour atteindre cet objectif, l'action de la SPVal tend constamment vers la mise en place des conditions d'enseignement permettant de favoriser l'équilibre et l'épanouissement des enfants qui nous sont confiés.

L'activité de la SPVal s'est exercée à deux niveaux: pédagogique et corporatif. Ces deux aspects étant le plus souvent liés, il serait vain de vouloir traiter l'un sans l'autre.

Le rapport qui suit vous rend compte du travail du comité cantonal. Ce qu'il ne peut vous communiquer, c'est l'amitié qui est née entre ses membres, la vivacité de certains débats, la fatigue mais aussi la joie de participer activement à l'édification de l'école de demain.

2. Sur le plan cantonal

2.1 Les sections de district

De nombreux changements étant intervenus à la présidence des districts, nous vous en communiquons la liste:

districts	*présidents*
Sierre	M. René DÉLÈZE
Sion	M. Henri HÉRITIER
Hérens	M. Placide MOIX
Conthey	M. Claude FUMEAUX
Martigny	M. Jacques VUIGNIER
Entremont	M. Jean-Louis TROILLET
Saint-Maurice	M. Jean-Baptiste BOCHATAY
Monthey	M. Hubert GRENON

Les comités de district ont fait dans l'ensemble de gros efforts pour se structurer (assemblée de comité à date fixe) et pour animer leur section.

Les comités de district sont les organes de réflexion et de liaison indispensables entre le comité cantonal de la SPVal et les enseignants. Le comité cantonal a consulté les districts sur:

— le programme transitoire de français,
— le nouveau programme de religion,
— la formation des futur(e)s enseignant(e)s,
— l'avant-projet «Conception directrice cantonale»,
— la Constitution fédérale,
— divers autres problèmes.

Certains districts ont:

— tout particulièrement bien préparé le Congrès SPR de Fribourg,
— créé des groupes de réflexion et des groupes de presse. Ces groupes ont pour tâche de faire connaître au grand public les problèmes de l'école et des enseignants.

Des rencontres régulières entre les présidents de district et le comité cantonal ont eu lieu.

Le comité cantonal de la SPVal remercie tout particulièrement les collègues qui œuvrent chaque jour dans leur milieu et permettent ainsi à la SPVal d'être présente partout où il y a problème, partout où il y a conflit.

2.2 Religion

La SPVal a reçu le projet du nouveau programme de religion. Après consultation des districts et de la CP, le comité cantonal a décidé:

— de demander une prolongation de l'expérimentation (1 an),
— d'adjoindre au groupe de maîtres qui expérimentent ce nouveau programme Mme Emma Bruchez afin d'assurer une liaison directe entre ce groupe et le comité cantonal,
— de demander aux responsables d'étudier sérieusement la question des manuels voire d'en rédiger un en conformité avec le nouveau programme.

Le comité cantonal s'est prononcé sur un projet de programme précis et non pas sur le principe de la religion à l'école (v. loi sur l'instruction publique) ni sur les éventuels cas d'enseignants ne souhaitant pas donner les cours de religion. A ce propos, nous vous rappelons la résolution n° 5 adoptée par les membres de la SPR au Congrès de Fribourg.

2.3 Français

Deux questions importantes relatives au français ont été traitées.

2.3.1 Le programme transitoire de français

Ce programme est un remaniement des programmes existants rendu nécessaire par le rajeunissement des élèves.

La conférence des inspecteurs a soumis au comité cantonal un avant-projet que nous avons amendé après consultation des districts et de la CP. Nous espérons que ce travail ne sera pas inutile et que l'autorité compétente tiendra compte de nos remarques.

2.3.2 L'introduction du français renouvelé

Le comité cantonal a invité M. François Mathis et lui a fait part de ses demandes en matière d'introduction du français renouvelé. La SPVal:

— souhaite la mise en place d'un recyclage vertical, ceci dans le but d'éviter un cloisonnement trop évident entre les différents degrés de l'enseignement,
— demande une phase de sensibilisation afin que les enseignants et les parents puissent se rendre compte de l'esprit nouveau de la méthodologie,
— demande que l'on prévoie la phase d'observation dès l'introduction de la nouvelle méthodologie,
— demande que les moyens d'enseignement soient mis à la disposition des enseignants dès l'introduction du programme (si ces moyens doivent être produits par des groupes d'enseignants, ce travail doit pouvoir se faire durant le temps de scolarité),
— souhaite que le français soit présenté aux enseignants dans les conditions où ils seront amenés à le pratiquer avec leurs élèves (groupes restreints),
— demande une présentation de l'ouvrage méthodologique,
— demande d'être tenue au courant de l'évolution des plans d'introduction.

* Une commission a été mandatée par le DIP pour l'introduction du français renouvelé. En font partie Mme Chantal Fumeaux pour la SPVal et Mme Bernadette Roten, représentante des animatrices.

2.4 Mathématique

L'introduction des programmes romands de mathématique étant terminée jusqu'en 6e P, le comité cantonal a invité M. Roger Sauthier à faire le point de la situation.

La formation technique des maîtres étant achevée, il conviendrait d'envisager une formation plus pédagogique pour les enseignants qui le désirent. Des rencontres libres par groupes pourraient être organisées.

Une nouvelle édition Math 1P sera distribuée à la rentrée 1979. Cette édition a été remaniée selon le vœu des enseignants romands de 1re P. La rentrée 1980-1981 verra la parution d'une édition modifiée de Math 2P.

2.5 Formation des enseignants

A la suite d'une motion déposée au Grand Conseil, le comité cantonal de la SPVal s'est penché sur ce problème.

Il semble souhaitable que les futurs enseignants reçoivent une formation générale aussi poussée que possible avant d'aborder la phase de formation professionnelle. Celle-ci n'est ensuite que plus fructueuse.

La succession dans le temps de deux périodes de formation (générale et professionnelle) empêche les exigences de l'une et de l'autre de se contrarier.

Nous souhaitons que le choix professionnel définitif n'intervienne pas trop tôt et que la formation soit faite en Valais. Une ouverture moins généreuse des portes des Ecoles normales aux candidats à l'enseignement nous semble nécessaire. Le contingentement des élèves dans les EN devrait se faire en fonction d'une étude réaliste du marché de l'emploi.

Il paraît judicieux de revoir non seulement la formation des maîtres primaires et spécialisés, mais aussi la préparation pédagogique des maîtres secondaires. Une commission a été mandatée par le Conseil d'Etat pour étudier ce problème. La SPVal est représentée par Mme Marie-Josèphe Solioz. Le comité cantonal, la CP et les présidents de district seront tenus au courant et consultés selon l'évolution des travaux de cette commission.

2.6 Examens d'entrée aux EN

Considérant que l'égalité des chances doit être respectée entre les garçons et les filles, la SPVal s'est opposée au principe d'un examen différencié.

Il convient d'apporter quelques précisions concernant une éventuelle importante féminisation du corps enseignant.

* Si l'on compare ce qui est comparable, à savoir les titulaires des classes primaires, spécialisées et de développement, nous avons une moyenne de 54 % de personnel enseignant féminin pour le Valais romand. Voici le pourcentage de personnel enseignant féminin de chaque district:

Sierre	64 %
Hérens	47 %
Sion	52 %
Conthey	40 %
Martigny	51 %
Entremont	50 %
Saint-Maurice	47 %
Monthey	60 %

Ces pourcentages ont été calculés d'après la liste du PE fournie par le DIP pour l'année scolaire 1978-1979.

2.7 7e primaire

Considérant le rajeunissement des élèves en âge de scolarité primaire et la tendance actuelle à l'instauration d'une dixième année de scolarité obligatoire, il paraît raisonnable de rajouter cette année supplémentaire à l'école primaire afin de permettre une pondération et un approfondissement des programmes coordonnés. Cette année de scolarité primaire supplémentaire aurait de plus l'avantage de ne pas faire intervenir le processus de sélection trop tôt.

Une commission a été mandatée par le comité cantonal afin d'étudier les avantages et les inconvénients que présenterait la création d'une 7e année primaire.

Membres de la commission 7e primaire:

MM. Jean-Pierre Bruchez
René Délèze
Daniel Pralong
Gaspard Fournier
J.-Louis Troillet
Alexandre Caillet
Pierre-Marie Rard
Mme Emma Bruchez
MM. Jacques Viugnier
Marco Bérard
Hubert Grenon
Mmes Madeleine Raboud
Josiane Barman
MM. Michel Putallaz
Louis Taramarcaz
Gilbert Beytrison

MM. Daniel Pralong, Gaspard Fournier, Alexandre Cailler, Marco Bérard et Mme Madeleine Raboud font partie du bureau restreint de cette commission.

2.8 Association de parents

Une commission paritaire DIP, Fédération des associations de parents et SPVal a été créée à la demande de la Fédération des associations de parents. Cette commission réunit les personnes suivantes:

Mme Marion Salamin
M. Anselme Pannatier
pour le DIP,

Mme Lise Ferrari
M. Gabriel Fellay
pour la Fédération des associations de parents,

Mmes Chantal Fumeaux
Marie-Josèphe Solioz
pour la SPVal.

A la suite d'une première entrevue, il a été décidé que chaque partie analyserait la situation et déposerait un rapport sur le thème «Existe-t-il un fossé entre l'école et les parents?».

La collaboration avec les parents est nécessaire et souhaitable. Elle se situe à deux niveaux:

a) parents-enseignants (réunions de parents, contacts divers): l'instauration de relations à ce niveau ne pose pas de gros problèmes;
b) associations de parents-associations d'enseignants: la collaboration et la négociation entre groupes constitués sont plus récentes. Elles ne peuvent être que positives si chacun respecte le rôle de son interlocuteur et accepte les limites que son état (parent ou enseignant) lui impose.

2.9 AMES

Bien qu'étant membres de la SPVal, les enseignants regroupés au sein de l'AMES sont confrontés à des problèmes spécifiques:

a) la formation des maîtres spécialisés: ce problème sera traité par la commission «Formation des futurs enseignants»;
b) les classes à effectifs réduits: ces classes doivent rester pour l'instant expérimentales; une expérimentation faite dans un rayon géographique plus étendu est souhaitable;
c) l'élaboration du décret concernant la loi sur les handicapés: l'AMES et la SPVal sont représentées à cette commission respectivement par Mme Janine Le Colas et par Mme Monique Biderbost;
d) l'intégration des classes spéciales au sein des groupes scolaires;
e) l'AMES entretient des contacts réguliers avec l'HSO, l'association sœur du Haut-Valais;
f) l'AMES s'est aussi préoccupée des recyclages des enseignants spécialisés.

2.10 Service médico-pédagogique

Afin de faciliter le travail entre les enseignant et le Service médico-pédagogique, des contact ont été pris par la SPVal avec Mlle Bertrand, responsable du SMP en Valais. Lors de cette rencontre, le SMP nous a fait part d'un projet de procédure devant intervenir chaque fois que le maître a un enfant éprouvant des difficultés:

a) discussion entre le maître et le SMP;
b) accord des parents (s'il y a lieu de procéder à l'examen de l'enfant par le SMP);
c) examen de l'enfant;
d) entretien et recherche de solution entre le maître, le SMP et les parents.

2.11 Le travail à mi-temps

Le comité cantonal de la SPVal a examiné la possibilité de travailler à mi-temps. Toutefois cette forme d'activité ne devrait pas trop se généraliser du moins pour l'instant.

Il importe que les enseignants qui choisissent cette forme d'activité le fassent en connaissance de cause, qu'ils sachent profiter des avantages (possibilité de se perfectionner, etc.), mais aussi qu'ils en acceptent les inconvénients, à savoir un demi-salaire avec ses conséquences (cotisations à la caisse de retraite) pour plus d'un demi horaire, car des temps de rencontre, de discussion pour les deux maîtres d'un duo pédagogique, doivent être programmés chaque semaine. Un complément d'étude a été demandé à la CIM.

L'alternative du travail à mi-temps doit être considérée comme un choix supplémentaire offert aux enseignants et non pas comme un moyen de résorber la pléthore.

2.12 La semaine de 5 jours

Pour se faire une opinion objective du problème, il est intéressant de procéder à la comparaison des heures effectives de classe faite avec les autres cantons romands.

Comparaison des horaires de 6e

VD	GE	NE	FR	VS	JUB
1115	917	930	950	1114	878

Moyenne des cantons romands:
984 heures par an.
Différence entre la moyenne des cantons romands et le Valais:
130 heures soit 43 demi-journées.

* Il s'agit d'heures de 60 minutes. Chiffres extraits de l'annuaire de la Confédération suisse des chefs de Départements de l'instruction publique.

La récession économique rend difficile une exigence de la SPVal concernant la diminution de l'horaire hebdomadaire. Cependant, une motion demandant l'introduction de la semaine de 5 jours a été déposée au Grand Conseil.

Tous les enseignants doivent entreprendre une campagne d'information auprès des parents et des autorités.

Si cette motion devait aboutir, la SPVal demanderait de participer à l'élaboration du décret d'application.

2.13 Avant-projet «Conception directrice cantonale»

Un avant-projet de lignes directrices cantonales a été soumis par le Conseil d'Etat aux partis politiques et aux divers groupes et associations. La SPVal s'est penchée sur ce document, spécialement sur la partie concernant l'éducation et l'instruction. Elle a adressé un rapport à la Chancellerie d'Etat dans lequel elle demande:

- que les contacts avec le DIP s'intensifient,
- qu'elle soit consultée lors de chaque décision concernant:
  a) des modifications de structures,
  b) des modifications de programmes,
  c) l'évaluation de nouveaux programmes,
  d) les conditions de travail (congé, horaire, remplacement),
  e) la formation des enseignants (examens d'admission, contingentement des effectifs, option de l'école normale),
  f) l'éducation permanente,
  g) la participation à l'élaboration de tous nouveaux règlements ou décrets concernant la scolarité obligatoire et la formation des enseignants,
  h) la mise en application de congés corporatifs payés par l'Etat.

La SPVal s'oppose fermement à une diminution des crédits touchant l'Instruction publique.

En vue de résoudre la pléthore, la SPVal demande:

- l'étude de nouvelles structures, éventuellement la création d'une année de scolarité primaire supplémentaire,
- la création d'équipes pédagogiques,
- la formation de maîtres assurant le recyclage des chômeurs de l'industrie,
- la formation d'animateurs culturels locaux ou régionaux,
- la formation d'enseignants catéchistes.

La SPVal formule le vœu de voir se créer un centre cantonal de recherches pédagogiques.

2.14 La Constitution fédérale

La SPVal, par l'intermédiaire de la SPR, a été consultée sur le projet de révision de la Constitution fédérale. Si la SPVal approuve le principe du droit à l'éducation et à la culture, elle opte résolument pour le maintien du fédéralisme en matière d'instruction publique. L'exemple de la coordination romande prouve que lorsqu'une certaine unité devient nécessaire, les cantons sont capables de la réaliser.

2.15 Rencontres avec le Haut-Valais

Le comité cantonal a décidé d'intensifier les contacts avec les deux associations d'enseignants du Haut-Valais. Une première rencontre entre les présidents(es) et les vice-présidents(es) a eu lieu. Les discussions se sont portées sur:

- la caisse de retraite,
- le rajeunissement des élèves,
- la semaine de 9 demi-journées.

Il a été décidé de prévoir une rencontre trimestrielle des présidents(es) et des vice-présidents(es) des 3 associations d'enseignants primaires du Valais.

La SPVal a été invitée au jubilé des enseignants catholiques qui s'est tenu à Brigue le 19 mai 1979.

2.16 Contacts avec le DIP

Le comité cantonal et les commissions permanentes de la SPVal ont eu l'honneur d'accueillir M. Antoine Zufferey, président du Département de l'instruction publique.

Un échange très courtois a eu lieu portant notamment sur:

— l'introduction de nouvelles branches,
— la maturité pédagogique,
— l'accès à l'Université,
— la loi scolaire qui devra être soumise au peuple en 1983.

Nous remercions M. le président du DIP de sa disponibilité et de l'intérêt qu'il porte à la SPVal.

La présidente de la SPVal a participé aux conférences des inspecteurs. Outre des problèmes particuliers, il a été traité:

— de l'introduction du français,
— de l'environnement,
— du bilan de l'introduction de l'allemand (méthode Petit) présenté par Mme Pannatier et M. Décaillet,
— des cours de perfectionnement,
— des maîtresses TA TM,
— des classes à effectifs réduits,
— des examens de promotion,
— de la culture physique (rapport de M. Paul Curdy),
— des classes à degrés multiples,
— de l'expérimentation catéchétique (rapport de M. Johan Roten, directeur de l'ENG),
— de l'organisation de l'année scolaire,
— du programme transitoire de français.

2.17 FVAP

Le comité de la FVAP a été fortement remanié. Le voici dans sa nouvelle composition:

Président:
M. Pierre Fellay.

Nous le félicitons très vivement au nom de tous les collègues de la SPVal.

Délégués SPVal:
Mme Marie-Josèphe Solioz
M. Michel Putallaz

Délégués AVPES 1er degré:
M. Antoine Fauchère
Mme Elisabeth Gasser

Délégués AVPES 2e degré:
MM. Bernard Rossier
Jean-Jérôme Filliez

Délégués AECOB:
M. Marius Robyr
Mlle Marie-José Moix

Délégués AVMEP:
MM. René Grand
Pierre Demont

Bureau:
Président:
M. Pierre Fellay

Membres:
Mme Elisabeth Gasser
Mlle Marie-José Moix
MM. Pierre Demont
Jean-Jérôme Filliez
Michel Putallaz

La FVAP a organisé plusieurs manifestations à l'occasion du 150e anniversaire de l'école valaisanne. Dans le cadre de la FVAP, la SPVal a patronné plus particulièrement l'exposition «Artistes enseignants» qui a eu lieu au musée gallo-romain de Martigny.

La FVAP a procédé à une révision de ses statuts. Ces derniers devront être approuvés par l'AD SPVal.

La FVAP prend une part active au bulletin «Ecole-Information» et permet des contacts réguliers entre les différentes associations d'enseignants.

2.18 FMEF

Les contacts entre la SPVal et la FMEF sont excellents. De nombreuses rencontres ont eu lieu entre les responsables des deux associations.

Plusieurs collègues ont bénéficié de l'appui conjugué de la SPVal et de la FMEF.

M. Erasme Pitteloud, secrétaire de la FMEF, a fait plusieurs interventions soit auprès du DIP soit auprès du Conseil d'Etat concernant:

— la pléthore,
— la liberté de domicile,
— les conditions de travail (congés, etc.).

La FMEF suit également de très près les travaux de l'AGF.

D'autre part, M. Pierre-André Carron arrivant au terme de son mandat au comité directeur de la FMEF, a démissionné. Qu'il soit remercié pour le travail accompli au sein de la fédération.

M. Vincent Dussex, ayant lui aussi rempli son mandat au comité fédératif, démissionne. Il est tout particulièrement remercié pour l'excellent et difficile travail qu'il a effectué surtout lors de l'AGF.

Le comité cantonal de la SPVal, estimant indispensable que la SPVal soit représentée dans les organes dirigeants de la FMEF, a présenté à l'AD FMEF de Brigue les candidatures de Mme Marie-Josèphe Solioz pour le comité directeur et de M. Gaspard Fournier pour le comité fédératif.

2.19 Cotisations

Si elle ne connaît pas encore des problèmes financiers aigus, la SPVal doit néanmoins envisager une augmentation des cotisations (actuellement elles se montent à Fr. 3.— par mois). L'extension des problèmes à traiter et l'augmentation des cas de collègues ayant besoin d'aide ont une incidence certaine sur les finances de l'association.

Le comité cantonal a demandé à la CIM d'étudier le problème et de faire des propositions à l'AD.

2.20 Divers

Le comité cantonal remercie tous les collègues qui ont œuvré au service de l'école valaisanne et des enseignants. Il adresse ses remerciements à M. Antoine Zufferey, président du DIP, à M. Anselme Pannatier, chef de service de l'enseignement primaire et des écoles normales, à ses collaborateurs MM. Besse, Germanier et Berclaz, aux inspecteurs et inspectrices, aux conseillers pédagogiques pour l'intérêt qu'ils ont manifesté envers la SPVal et les problèmes des enseignants.

Le comité cantonal adresse un merci tout particulier à M. Jean-Pierre Rausis pour la documentation et l'information qu'il a fournies à la SPVal.

3. Sur le plan romand

3.1. Délégués SPVal à la SPR

Comité central SPR

Mmes	Chantal Fumeaux
	Marie-Josèphe Solioz
M.	Gaspard Fournier

AD SPR

Mme	Gertrude Bornet, Sierre
Mlle	M.-Hélène Mayoraz, Hérens
MM.	François Roch, Monthey
	P.-André Carron, Entremont
	Marco Bérard, Conthey
	Jacques Vuignier, Martigny
	M.-Gérard Morisod, St-Maurice
	Daniel Leroy, Sion
	Jérôme Gaillard, Sion

3.2 SPR

Le rapport d'activités du comité central de la SPR ayant paru dans l'«Educateur», il n'est pas nécessaire d'y revenir d'une façon très détaillée. Quelques points cependant sont à relever.

A la suite du Congrès SPR de Fribourg et en vue d'actualiser les résolutions votées, la SPR a constitué:

— une commission du statut de l'enseignant dont la tâche est la constitution de dossiers préparant la revalorisation morale et matérielle de la profession, est déléguée pour la SPVal Mme Hélène Salamin et M. Gaspard Fournier représente le comité central SPR.
— un groupe de travail chargé spécialement d'étudier le difficile problème des relations entre les parents, les communes et les enseignants.

Sur demande des sections, la SPR a aussi entrepris des études comparatives et fourni des renseignements sur:

— la durée de l'horaire scolaire annuel,
— les salaires,
— les recyclages.

3.3 CIRCE

CIRCE I est en application et subit sa première et normale adaptation (Math 1P).

CIRCE II a abouti. Sa mise en place d'abord, ensuite son évaluation vont se faire dans la foulée de CIRCE I.

CIRCE III se met sur pied. La participation des maîtres primaires dans les sous-commissions CIRCE III a été difficilement admise. Pour la SPVal, nous déplorons que le Service de l'enseignement secondaire n'ait pas jugé bon d'accepter des maîtres primaires des degrés 5 et 6 dans les sous-commissions CIRCE III. La transition entre les derniers degrés de scolarité primaire et le cycle étant critique, la SPR avait admis et même souhaité la présence d'enseignants secondaires lors des travaux de CIRCE II (5e et 6e P.). Dès lors, il nous paraît regrettable que cette même recherche de collaboration entre les divers degrés de l'école obligatoire n'ait pas pu se faire pour CIRCE III en Valais.

3.4 Commission éducation permanente

La Commission éducation permanente a élaboré une étude sur le principe de la recherche-action et de l'interaction lors de l'introduction de nouveaux programmes spécialement pour le français renouvelé.

3.5 Forum des maîtresses ACM, TA TM

La SPR a organisé des rencontres à l'intention des maîtresses TA TM de tous les cantons romands. Suite à la disparité du statut et du travail de ces maîtresses, il a été décidé de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les différentes situations de ces enseignantes et l'introduction des programmes CIRCE II.

Représentent la SPVal à ce groupe de travail Mmes Marlyse Beausire et Marie-Thérèse Fauth.

3.6 Radio

La SPR est présente sur les ondes de la Radio romande toutes les semaines durant une heure (2e chaîne, le lundi à 9 heures 30) à l'émission «Portes ouvertes sur l'école».

Dès septembre, une émission TV programmée le jeudi avec reprise le samedi permettra à la SPR de faire mieux connaître les problèmes de l'école et de renforcer son action.

3.7 Brochure de propagande

La SPR a réalisé une brochure de propagande dans le but d'informer les enseignants des diverses actions et des objectifs poursuivis tant au niveau romand que national. Chaque section y est présentée. Mme Emma Bruchez a assumé ce travail pour la SPVal. Espérons que cette brochure incitera certains de nos collègues à adhérer à la SPR.

3.8 Allemand «Romand»

Une nouvelle méthode d'allemand est en élaboration. Bien que le Valais soit déjà doté de la méthode Petit, la SPVal a pris part à ce travail et a désigné M. Jean-Pierre Bruchez comme délégué à cette commission. Les maîtres valaisans ayant pour la plupart suivi suffisamment de recyclages, nous attendrons que tous les cantons romands aient mis en application la méthode élaborée actuellement. Alors seulement, nous procéderons à une évaluation comparative des deux méthodes. S'il y a lieu de le faire, nous demanderons au DIP de procéder aux aménagements nécessaires.

3.9. Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire (CS1)

Les présidents des sections cantonales de SPR ont participé à plusieurs réunions de Conférence des chefs de service de l'enseignement primaire. Au cours de celles-ci, l'organisation de commissions paritaires pédagogiques a été acceptée et la manière d'évaluer les programmes réétudiée.

3.10 Divers

Le prochain Congrès SPR aura lieu en Valais probablement en 1983. L'AD SPR de décembre 1979 devra en choisir le thème.

Riddes, août 1979.

La présidente:
M.-Josèphe Solioz

La secrétaire:
M.-Madel. Milhit-Li

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
Mme Marie-Noëlle Perrin, La Jeurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

Pour une annonce
dans l'«Educateur»
une seule adresse:
Imprimerie Corbaz S.A.
22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Informations CMOPE

37e SESSION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION À GENÈVE

La Conférence internationale de l'éducation, organisée tous les deux ans par l'Unesco et son Bureau international de l'éducation (BIE), s'est déroulée à Genève du 5 au 14 juillet 1979. Cette conférence, la 37e de la série qui a débuté en 1929, sur une base annuelle à l'époque, rassemble des ministres de l'éducation, ainsi que des hauts fonctionnaires de leurs ministères et d'autres éducateurs choisis sur le plan national afin d'examiner l'évolution récente de l'éducation et un thème choisi spécialement pour l'occasion. Celui de 1979 était «L'amélioration de l'organisation et de la gestion des systèmes d'éducation afin d'accroître leur efficacité et de généraliser ainsi le droit à l'éducation».

Les enseignants ont présenté leur point de vue sur le thème dans un document commun élaboré par la CMOPE, la Confédération syndicale mondiale des enseignants (CSME), la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE) et le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (SPIE). Dans une déclaration conjointe à la conférence même, les représentants des quatre organisations ont exprimé leur attachement au développement de l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans le monde entier et se sont déclarés convaincus que:

- la question de l'éducation ne peut être isolée de son contexte social,
- chaque société doit placer au premier rang de ses préoccupations le bien-être intellectuel, physique, éthique et matériel de ses enfants,
- chaque enfant a un droit inaliénable à l'éducation qui exige l'accès à un système scolaire démocratique ouvert à tous,
- l'extension effective de ce droit dépend de la qualité de l'éducation,
- cette qualité exige un investissement qui est essentiel pour le développement économique, social et culturel futur de la société,
- il est nécessaire d'assurer une intégration complète de l'éducation scolaire et extra-scolaire et d'y insérer la contribution indispensable de la famille, de la communauté et de l'environnement socio-culturel,
- il faut un enseignement de qualité pour pouvoir avoir des étudiants motivés,
- les enseignants et leurs organisations jouent un rôle essentiel dans la réalisation de l'extension du droit à l'éducation.

A l'appui de ces principes, la déclaration a fait de larges citations de la Recommandation Unesco/OIT concernant la condition du personnel enseignant.

Les possibilités de participation offertes aux organisations internationales d'enseignants ont été plus grandes à la Conférence de 1979 que les années passées. Ce fait a été relevé avec satisfaction par les quatre organisations internationales d'enseignants dans une déclaration conjointe écrite qu'elles ont fait distribuer à tous les participants. Toutefois, elles recherchent encore de nouvelles possibilités de présenter des suggestions au cours des débats. Comme elles l'ont indiqué dans la déclaration, «on pourrait dire qu'une participation qui ne comporte pas une telle possibilité effective n'est pas une participation véritable. Cette situation limiterait dès l'instant de son adoption, l'impact d'une recommandation que les organisations d'enseignants ont la responsabilité de porter à la connaissance de leurs membres et pour laquelle les enseignants seront chargés de trouver les moyens de la compléter et de la mettre en œuvre.»

LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA CMOPE CONDAMNE LES ACTES DE RÉPRESSION CONTRE LES ÉCOLIERS

Au cours de sa récente réunion à Morges (25-29 mai), le Comité exécutif de la CMOPE a souligné les actes de répression qui sont perpétrés contre des écoliers, même en cette Année internationale de l'enfant.

Le Comité exécutif a été particulièrement horrifié par le massacre d'enfants qui a eu lieu dans l'Empire centrafricain et qui a été confirmé par l'ambassadeur de ce pays à Paris quand il a annoncé sa démission du service diplomatique et de l'armée.

Au nom du Comité exécutif, la CMOPE a envoyé la lettre suivante à l'empereur Bokassa:

«Le Comité exécutif de la CMOPE a appris avec horreur les nouvelles du massacre d'une bonne centaine d'écoliers, perpétré par des soldats du gouvernement de l'Empire centrafricain.

Le Comité exécutif de la CMOPE condamne avec une profonde indignation cet acte dont ont été victimes de jeunes écoliers, justement pendant cette année consacrée à l'enfant par tous les peuples et gouvernements du monde à la demande des Nations Unies.»

Le Comité exécutif a également pris note du même mépris manifesté à l'égard de la vie de jeunes enfants dans la ville de Leon au Nicaragua où un certain nombre d'étudiants ont été abattus indistinctement à la fin du mois d'avril. Le Comité exécutif a reçu de l'un de ses membres en Amérique centrale, José Ernesto Fuentes, un document publié par plusieurs établissements d'enseignement de Leon pour protester contre ces actes et contre la présence continue dans leur ville du général responsable de ces «actes de barbarie» perpétrés par le gouvernement du président Somoza. Le consultant du programme de la CMOPI, Fernando Hernandez Diaz, a également envoyé des rapports de presse complets.

Des messages de protestation et de solidarité ont été envoyés d'une part au président du gouvernement du Nicaragua, Anastasio Somoza, et d'autre part aux responsables de l'Asociación Nacional de Educadores de Nicaragua (A.N.D.E.N.).

Commission nationale suisse pour l'UNESCO

La Commission nationale suisse pour l'UNESCO organise du 5 au 7 novembre 1979 (Gwatt/lac de Thoune) un séminaire destiné aux enseignants de tous degrés et de toutes disciplines sur le thème **«Problèmes latino-américains: l'exemple du Pérou»**. Ce séminaire, qui comprendra des conférences en français et en allemand, a pour but de permettre aux enseignants d'approcher l'étude globale d'un problème à la lumière de l'expérience d'un pays et de leur apporter du matériel de base.

Prière de s'adresser au Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Département fédéral des affaires étrangères, Eigerstrasse 71, 3003 **Berne.**

Une exposition permanente

Renommée dans toute la Suisse, l'entreprise Hunziker S.A., spécialisée dans les **installations de salles de classe,** d'écoles enfantines et de locaux de sciences naturelles, vous propose ses solutions dans le cadre d'une exposition permanente, à son siège de Thalwil. Les personnes et les groupes intéressés sont cordialement invités à visiter ses installations de production. On voudra bien à cet effet s'annoncer à temps en téléphonant au numéro (01) 720 56 21.

Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers

EUROCENTRE PARIS
Stages de perfectionnement pour professeurs étrangers enseignant le français
7 juillet – 26 juillet 1980

EUROZENTRUM KÖLN
Weiterbildungskurse für fremdsprachige Lehrer, die Deutsch unterrichten
14. Juli bis 2. August 1980

EUROCENTRO FIRENZE
Corsi di aggiornamento per insegnanti stranieri di lingua italiana
dal 14 luglio al 2 agosto 1980

EUROCENTRO MADRID
Curso de perfeccionamiento para profesores extranjeros de español
del 14 de julio al 2 agosto 1980

Si vous désirez mettre a jour vos connaissances de la langue que vous enseignez et vous initier aux méthodes et techniques d'enseignement les plus récentes, demandez notre dépliant spécial.

Fondation suisse
EUROCENTRES
1003 Lausanne · Passage Saint-François 12 E
Tél. 021 / 22 47 45

Editions DUPUIS:

Le nouveau BOULE ET BILL vient de sortir. Nous vous l'offrons à un prix «ACTION» de **Fr. 6.75.** Passez un bon moment en lisant ce numéro 16: «Souvenirs de famille».

Chez le même éditeur, vous trouverez d'autres collections à but éducatif, telles que:

LES DROITS DE L'ENFANT - 10 titres	Fr. 11.—
PETITE ABEILLE - environ 20 titres	Fr. 4.50
ENSEMBLE - 6 titres	Fr. 4.50
FANETTE - 10 titres	Fr. 3.80
MICROSCOPE - 10 titres	Fr. 4.50
MUSTI - 12 titres	Fr. 4.50

Catalogue complet à disposition et envoi à l'examen sur demande.

Librairie L.T.L. - 12, rue du Lac - 1211 GENÈVE 6 - Tél. (022) 36 41 72

photocomposition
reliure
offset

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899

POUR VOS COURSES D'ÉCOLE

Le guide «MONTREUX-PROMENADES», 2e éd.

Edité en 3 langues : français, allemand et anglais

vous propose près de 200 itinéraires, entre le **Mont-Pèlerin** et les **Rochers-de-Naye,** dans l'une des plus belles régions de notre pays.

Descriptions et temps de marche par Albert GONTHIER, membre du CAS et de l'Association vaudoise du tourisme pédestre.

Circuits en auto, en train ou en bateau.

Nombreuses suggestions pour courses d'école et de sociétés.

Envoi franco **Prix : Fr. 9.50**

Bulletin de commande à envoyer aux éditeurs :

Imprimerie CORBAZ SA, 1820 MONTREUX

Veuillez m'expédier :

..... ex. Guide MONTREUX-PROMENADES à Fr. 9.50

Nom et prénom : .....

Adresse exacte : .....

Localité (avec No postal) : .....

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 **MONTREUX** - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 38.—

De la part de :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

Cet abonnement est offert à :

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... Localité : .....

J. A.
1820 Montreux 1

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux